



NUMÉRO 134

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2010

QUESTIONS ORALES.

P. 3

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Passage de l'arroseur Arrosé - Immeuble propriété de Union Investment - Acquisition d'un volume immobilier - Patrimoine privé immobilier - Vente par adjudication devant la Chambre des notaires de Paris d'un logement libre d'occupation locative - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

P. 8

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Modification des critères de facturation de certaines activités péri et extrascolaires municipales - Dispositions tarifaires.

P. 9

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Personnel - Mesures diverses.

P. 11

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Simplification et dématérialisation des démarches administratives - Convention entre la ville et la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au maire pour signer la convention.

P. 12

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Travaux dans les bâtiments communaux - Autorisation de solliciter des subventions d'investissement.

P. 14

COMMISSION DES FINANCES

6 - Vote du compte administratif pour l'année 2009 concernant le budget principal et les budgets annexes - Bilan des cessions et des acquisitions - Approbation - Autorisation de solliciter des subventions.

P. 14

COMMISSION DES FINANCES

7 - Examen du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2009.

P. 22

COMMISSION DES FINANCES

8 - Budget principal et budgets annexes - Affectation du résultat de l'exercice 2009.

P. 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2010 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement correspondante.

P. 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Jean-Renoir.

P. 24

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Collège Thiers-Vaillant - Convention de financement du gymnase - Autorisation donnée au maire pour signer.

P. 25

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

12 - Z.A.C. Seguin « Rives de Seine » - Avis de la ville sur les modalités de la concertation préalable engagées par le conseil général pour l'aménagement des berges de la Seine.

P. 27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Opération Habitat Qualité - Mise à disposition de biens immobiliers pour le suivi de l'opération - Autorisation donnée au maire de signer avec la société Urbanis la convention afférente.

P. 28

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Evaluation des politiques municipales - Approbation de la charte de l'évaluation.

P. 29

**COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX
ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES**
15 - Dénomination d'une voie et d'un équipement public. **P. 32**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES
ET COMMISSION DES FINANCES**
16 - Convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine relative au financement de l'Espace Santé-Jeunes – Autorisation donnée au maire pour signer. **P. 33**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES
ET COMMISSION DES FINANCES**
17 - Assistance de proximité en informatique pour les services municipaux - Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant. **P. 33**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :
7 OCTOBRE -18 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE
À 19 HEURES.

L'an deux mille dix, le 10 juin à dix neuf heures cinq, les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la mairie, au nombre de quarante quatre pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 3 juin 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 44

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier maire-adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, Mm. Louap, Mougou, Gardillou, Mme Godin, Mm. Coquebert De Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiers, M. Fournier, Maires-Adjoints, Mmes De Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme De Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, Mme Vetillart, Mm. Barbot, Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, M. Cohen, Mme Bauche, M. Askinazi, Mmes Klein, Laureau, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

EXCUSES REPRESENTES : 11

Mme Bouée qui a donné procuration à Mme Missoffe (jusqu'au point n° 2)

Mme de rose qui a donné procuration à Mme Monties

M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard

Mme Lorber qui a donné procuration à M. Coquebert de Neuville

M. Papillon qui a donné procuration à M. Louap

M. Benharoun qui a donné procuration à M. Amar

Melle Sicard qui a donné procuration à Mme Belliard (jusqu'au point n° 2)

Mme Pineau qui a donné procuration à Mme Laureau

M. Vincent qui a donné procuration à M. Fourcade

M. Tellini qui a donné procuration à Mme Klein

Mme Vouette qui a donné procuration à M. Fusina

Mlle Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

M. Fourcade

Je voudrais connaître pour la décision 83 du 27 avril 2010, la raison de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des terrains de sport et de plein air de Thiers-Vaillant.

M. Baguet

Effectivement, tout début mars, le précédent maire avait sollicité la société BESL dans l'optique de mener un projet d'aménagement qui reposait sur la création de plusieurs petits terrains, après la décision d'installer le collège Thiers-Vaillant au milieu dudit terrain.

Par la suite, M. Louap a consulté les utilisateurs actuels qui ne souhaitent pas avoir plusieurs petits terrains, mais au contraire un terrain en longueur qui englobe terrains de football et de basket. Le devis de BESL s'élevait à 500 000 €. La proposition de rénovation des terrains sur la base actuelle était de 100 000 €. Nous avons opté pour la seconde proposition pour répondre à la fois à la demande des utilisateurs et par souci d'économies et nous avons interrompu le marché.

D'autres questions sur les décisions ? Aucune.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai.

Le PV est adopté à l'unanimité.

M. Fusina

Une petite question. J'aimerais savoir pour quelle raison les extraits de délibérations ne sont plus joints à nos dossiers ?

M. Baguet

Qu'entendez-vous par "extraits de délibérations" ? Qu'est-ce qui a changé ?

M. Fusina

Ce qui a changé, c'est que dans le passé nous avons les délibérations, les documents officiels qui sont transmis au contrôle de légalité du conseil N-1, de l'ancien conseil. Par exemple, pour le conseil du mois de mai, nous avons les délibérations votées lors du conseil du mois de mars. C'est un document officiel.

M. Baguet

Il me semble que cela fait un moment que nous ne les transmettons plus, depuis que nous avons mis les délibérations en ligne et décide d'économiser le papier. Elles sont transmises en ligne. La télétransmission automatique avec la Préfecture, nous fait gagner un temps précieux. Je ne signe plus les documents. Une fois que le Conseil municipal a approuvé, nous transmettons les documents à la Préfecture et le contrôle de légalité dispose de deux mois pour s'opposer éventuellement à une délibération. Généralement, toute opposition formelle intervient bien avant les deux mois.

M. Fusina

Très bien, mais j'aimerais quand même qu'il y en ait au moins un par groupe. Je ne sais pas ce qu'en pense M. Fourcade, mais c'est intéressant d'avoir ces documents officiels.

M. Baguet

Bien qu'il soit mis en ligne, M. Fusina, je veux bien faire distribuer un exemplaire par groupe, Mme Petit fera des photocopies. Dès que les délibérations sont terminées, nous les

transmettons au contrôle de légalité suivant la télétransmission. Je vous assure que si le Préfet ne valide pas une délibération, je reviens devant le Conseil municipal.

M. Fusina

Ce n'est pas le problème. Simplement nous aimerions avoir un extrait des délibérations pour notre groupe. Nous ferons une demande officielle.

M. Baguet

Je vais accéder à votre demande, mais elle me surprend. Vous n'imaginez quand même pas, M. Fusina, que nous faisons des rattachements de délibérations et que j'envoie éventuellement des objets que nous n'aurions pas évoqués en séance publique ? Vous savez que c'est passible de correctionnelle. Je n'ai pas envie de me retrouver en correctionnelle. Je ne ferai jamais ce genre de chose !

Question orale posée par Madame Catherine Klein

Monsieur le maire,

En janvier 2008, la ludothèque de Boulogne-Billancourt est devenue le Centre National du Jeu.

Les activités de cette association trentenaire, qui reçoit 1 500 visiteurs par semaine, sont réparties en différents pôles : entre autres, un pôle d'animation et d'activités ludiques, un pôle d'encouragement à la création de jeux et un pôle de conservation et de documentation.

Dans un souci de cohérence, il a été convenu que ces différents pôles seraient regroupés en un espace unique d'une superficie totale de 1 900 m² soit 1 300 m² utile, situé sur le trapèze, mis à disposition par la Ville et dont l'ouverture au public était prévue à la rentrée 2011.

Il s'agit notamment de valoriser auprès du public, des institutions et des professionnels nationaux et internationaux, l'exceptionnelle collection de jeux de société de l'association, exceptionnelle par le nombre et par la qualité des jeux.

Ce Centre national du Jeu, premier centre au monde de ce genre, n'a pas vocation à être un musée mais au contraire un lieu vivant au travers d'animations, de colloques, d'expositions temporaires, etc.

Ce projet "unique et ambitieux" de la ville de Boulogne-Billancourt, selon les propos mêmes du Président du conseil général des Hauts-de-Seine, M. Devedjian, a d'ores et déjà mobilisé de nombreux partenaires, publics et privés, parmi lesquels, la Ville, le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'Union européenne, la Française des Jeux (dont le siège est à Boulogne-Billancourt), de nombreux éditeurs de jeux de société (comme Ravensburger ou TFi Games, également boulognais) et des magazines spécialisés.

L'association s'est par ailleurs engagée :

- d'une part, à ne pas solliciter d'augmentation importante de la subvention qui lui est attribuée par la Ville,
- d'autre part, à intégrer les jeux vidéo qui, au XXI^e siècle, font partie de l'univers du jeu.

Ces engagements sont repris dans le plan de financement élaboré par l'association et dans le partenariat conclu avec la société de jeux vidéo Ubisoft.

Pourtant depuis trois semaines, un bruit court dans la Ville - relayé par une pétition qui a recueilli près de mille signatures - bruit selon lequel vous auriez décidé de réaffecter la moitié de l'espace dévolu au Centre national du Jeu à un autre équipement, ce qui reviendrait de fait à condamner purement et simplement ce projet tel qu'il a été élaboré.

Monsieur le Député-Maire, pouvez-vous nous indiquer aujourd'hui quelle est la situation exacte d'avancement de ce projet et nous confirmer que le Centre national du Jeu verra bien le jour sur le trapèze, dans le respect du projet initial ?

Je vous remercie.

Reponse de Monsieur Pascal Fournier a la question orale posée par Madame Catherine Klein

Chère collègue,

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce projet. Visiblement ce jeu en vaut la chandelle !

Pour répondre aux nouveaux besoins des quartiers du Trapèze et du Pont-de-Sèvres qui n'entrent pas dans les zones de fréquentation des médiathèques existantes, le nouveau quartier Rives de Seine va bénéficier d'un équipement culturel de 1 400 m² utiles.

Ce programme ambitieux permet d'intégrer deux équipements complémentaires pouvant travailler en synergie pour le meilleur service des Boulognais, une médiathèque et une ludothèque.

Dois-je rappeler que nous attendons sur le trapèze l'équivalent de la ville de Chaville et que le seul équipement public (hors école et crèche) était dévolu au Centre national du Jeu. Pas de médiathèque-bibliothèque ! Pas de terrain de sports (hors des gymnases mal dimensionnés). Il est capital que nous répondions à la demande des nouveaux arrivants en matière culturelle, et sûrement pas uniquement avec un Centre national du Jeu.

Le projet est donc premièrement une médiathèque de quartier de 569 m² qui accueillera un public nouvellement implanté composé de nombreuses familles, d'étudiants en résidence et qui répondra également aux besoins de lecture des établissements publics voisins, les crèches, groupes scolaires, collèges et lycée.

Deuxièmement, une ludothèque de 578 m² utiles qui permettra de regrouper dans ce tout nouvel équipement, administration et salles de jeux, tout en conservant des espaces de réserve du Centre Georges-Gorse ainsi que les salles de la rue Yves-Kermen.

Elle disposera ainsi d'un espace de 1 025 m² contre 693 m² actuellement.

Au sein de ce nouveau bâtiment, ces deux entités bénéficieront par ailleurs d'espaces partagés de 286 m² qui leur permettront d'initier certaines activités communes comme des ateliers enfants ou bien encore d'offrir aux 18 000 habitants du quartier des expositions thématiques ciblées.

Nous préférons donc proposer à la population du quartier et de Boulogne-Billancourt un projet plus polyvalent qui réponde à leurs besoins et leurs attentes tout en offrant à la ludothèque un équipement tout neuf sur la ville et beaucoup plus de m² utiles.

Nous souhaitons dire qu'il faut parfois être beau joueur, surtout quand l'intérêt public est justement en jeu.

De plus, nous voudrions rappeler que les bibliothèques font partie des obligations que nous impose le Ministère de la Culture et que l'apprentissage de la lecture reste l'une de ses priorités. D'où l'importance de créer à cet endroit une médiathèque-bibliothèque.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres parlants : nous versons à la ludothèque une subvention de 280 000 €, nous mettons du personnel à disposition pour 146 000 €. Les avantages en nature (locaux, Algeco, mise à disposition de salles pour des manifestations...) représentent 190 000 €.

Le projet de Centre national du Jeu amène un coût supplémentaire (nouveaux postes, charges, etc.) de 273 000 €, soit un total de 890 000 € !

Mais ce n'est pas fini, l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment (mobilier et informatique) représente environ 450 000 €.

Enfin le coût du bâtiment en VEFA acheté à DBS revient à plus de 7 millions d'€.

Est-ce une insulte à l'avenir que de souhaiter redistribuer les cartes pour que la politique culturelle réponde aux exigences de tous de manière responsable ? En ce temps de rigueur internationale, il ne nous paraît pas correct, et sûrement à vous aussi, d'accepter le développement d'un tel et seul projet.

Il me semble que ce nouvel établissement offrira de nouvelles synergies grâce à deux activités certes diversifiées mais complémentaires. Encore une fois à chacun de jouer le jeu, de savoir se remettre en question... et à l'heure où l'on peut jouer et parier en ligne, où les jeux vidéos sont en plein essor et

source de croissance, nul doute que la Ville et la ludothèque ont une belle partie à jouer ensemble... celle-là même qui attire et satisfait le grand public. Tout est question de bonne intelligence et de pragmatisme... A nous de jouer, mais sans arrière pensée, ni chasse gardée, ce ne serait que du vent ou du bluff !

M. Baguet

C'est effectivement un très beau projet, mais la ville n'a pas les moyens de le supporter. 890 000 € de coût annuel. Une pétition en ligne soutenant ce projet circule, mais elle est signée essentiellement par des personnes qui ne sont pas boulonnaises, et ne payent pas d'impôts à Boulogne-Billancourt. Nous devons d'abord rendre des comptes aux Boulonnais. Le projet de substitution proposé par le service culturel est un beau projet.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina

Au préalable, Monsieur le Maire, je voulais vous parler de la question orale de Mme Vouette qui sera posée par M. Tisseyre, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

M. Baguet

Je vous en prie.

M. Fusina

J'en viens à ma question.

Monsieur le maire,

Dans votre éditorial du journal *BBI* du mois d'avril 2010, consacré à un premier bilan de vos deux premières années de mandat, vous indiquiez :

"Pour autant, je dois reconnaître un échec : malgré la forte hausse des dépenses consacrées à l'espace public : voirie (1.453.000 € d'investissement en 2008 et 3.120.000 € en 2009), éclairage (2,4 € millions), nos rues et nos trottoirs paraissent encore à l'abandon. L'objectif de reconquête de l'espace public et de propreté que j'avais fixé en début de mandat n'est pas atteint".

Face à ce constat, qui rejoint d'ailleurs l'analyse d'une de nos tribunes intitulée "Doit mieux faire", quelles mesures précises entendez-vous prendre pour redresser cette situation et selon quels délais ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Guillaume Gardillou à la question orale posée par Marc Fusina

Comme vous le savez, Grand Paris Seine Ouest est compétent en matière d'espace public, d'élimination des déchets et de nettoyage des rues depuis le 1^{er} janvier dernier.

Face au constat relaté dans le *BBI* du mois d'avril dernier

sur les objectifs fixés en début de mandat dans le domaine de la propreté et de l'espace public, le maire a demandé aux services communautaires de constituer un groupe de travail sur le sujet de la propreté.

Ce groupe, qui s'est réuni plusieurs fois, a recensé les différents points devant être améliorés pour atteindre un niveau de propreté plus satisfaisant, notamment les modalités de collecte des encombrants, le traitement des déchets et emballage des commerçants-entreprises, la définition des moyens liés à la médiation et à la répression et la problématique de la propreté autour des marchés alimentaires et des chantiers.

Des propositions de pistes d'amélioration doivent être transmises au maire avant l'été pour une mise en œuvre au plus tard début 2011 en fonction de l'importance de la réorganisation à prévoir.

Concernant le traitement de l'espace public, la communauté d'agglomération GPSO va consacrer en 2010 un investissement de 4,8 M€ en voirie et 2,8 M€ en éclairage public.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est en cours de mise au point par GPSO avec la Ville de Boulogne-Billancourt pour les années 2010-2014. Ce plan, qui est également établi pour toutes les villes de la communauté d'agglomération, sera validé au cours du deuxième semestre 2010 et fera l'objet d'une présentation aux élus boulonnais.

Il comprendra des travaux liés à l'accessibilité, des opérations importantes de requalification et de rénovation de certaines voies en particulier des anciennes voies départementales récemment municipalisées.

Une attention particulière sera également portée sur les rues situées aux abords de la ZAC Seguin Rives de Seine sans attendre la fin programmée en 2003 et arrêtée à 2018 de l'ensemble de l'aménagement.

Enfin l'effort sans précédent mis en œuvre pour la rénovation de l'éclairage public depuis juillet 2008 sera poursuivi dans le cadre du PPP avec ETDE en particulier en 2010 et 2011 sur les voies départementales.

Question posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Monsieur le maire,

Vous savez que nous plaidons depuis de nombreuses années pour que notre ville ait une image forte de cité durable : construction de bâtiments publics à énergie positive en particulier sur les terrains Renault, recours aux énergies renouvelables, mise en place d'un réseau de pistes cyclables en lien avec les réseaux parisiens et départementaux.

Si quelques efforts sont enfin faits sur l'aménagement des terrains Renault, force est de constater que s'agissant des circulations douces, nous en sommes toujours au point mort.

Nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle action : la mise en place de compostage sélectif en pied d'immeubles afin de diminuer et le volume des déchets ménagers, et l'emploi d'engrais. Il s'agit de permettre aux habitants ayant la chance d'avoir un jardin dans leur immeuble de recycler les déchets verts pour réutiliser le compost obtenu dans les jardinières et les jardins. Cette expérience est actuellement initiée par la ville de Paris qui pourra vous donner toutes les informations utiles si nécessaire.

Monsieur le maire, comptez-vous étudier ce sujet ?
Je vous remercie

Reponse de Madame Christine Bruneau à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Cher collègue,

J'ai lu avec intérêt votre proposition sur le projet de développement de mise en place du compostage en pied d'immeuble afin de diminuer le volume de déchets ménagers.

Avant toute chose, je tiens à préciser que concernant les circulations douces, il est réalisé actuellement en collaboration étroite avec la communauté d'agglomération GPSO, et en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la ville de Paris, une étude à l'échelle des sept communes de GPSO pour créer des itinéraires sécurisés, continus et directs pour mailler le territoire. Un des objectifs principaux de ce schéma est d'inciter à l'usage de ce mode respectueux de l'environnement et qui contribuent à améliorer de la qualité de vie des Boulonnais.

Dès la finalisation du "schéma directeur des circulations douces" par la communauté d'agglomération en fin d'année, qui aura préalablement fait appel à la contribution de nombreux acteurs (Région, Département, élus et services techniques des 7 villes, milieu associatif), nous vous communiquerons le contenu en conseil municipal, les travaux de réalisation de notre schéma cyclable commenceront aussitôt.

Comme vous le savez, l'élimination des déchets de notre territoire est de la compétence de Grand Paris Seine Ouest. A ce titre, la toute nouvelle communauté d'agglomération met en place une politique volontariste de gestion durable des déchets basée sur 2 axes :

- La prévention des déchets
- L'augmentation de la part et de la qualité des déchets recyclés de la collectivité en ciblant notamment les déchets dangereux des ménages et les déchets électriques et électroniques.

GPSO va ainsi bénéficier d'un dispositif d'aide de la part de l'ADEME pour mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets avec pour objectif une réduction des déchets des ménages de 7 % dans les cinq prochaines années.

La première année est consacrée à un diagnostic complet du territoire, la recherche des objectifs chiffrés d'évitement et la définition d'un plan d'actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur les 7 communes.

Le compostage domestique fera nécessairement partie des actions développées par ce plan car, comme vous l'avez souligné, il comporte de nombreux avantages qui en font une alternative durable intéressante:

- Réduction du coût de traitement des ordures ménagères (transport + élimination)
- Réduction de la pollution liée au transport et à l'élimination de ces déchets
- Apport d'amendement naturel pour le jardin
- Instauration d'un geste éco-citoyen qui crée du lien social.

Pour s'assurer de la réussite d'un tel programme et déployer à grande échelle ce type d'actions, il apparaît nécessaire de disposer de données précises sur la part de pavillonnaire, de collectif avec ou sans espaces verts, clos ou ouverts, et de pouvoir expérimenter la mise en place du compostage collectif auprès de quelques foyers témoins en testant notamment des alternatives possibles comme le lombricompost (technique qui permet de produire du compost à l'aide de vers ou de lombrics). Ces éléments seront disponibles d'ici la fin de l'année et nous permettront d'ajuster notre plan d'actions pour l'année 2011.

Question orale posée par Madame Martine Even

Monsieur le maire,

"Transparence et précaution sont les maîtres-mots de la nouvelle politique municipale" écrivait Thierry Solère dans le *BBJ* de novembre 2008, or c'est souvent par hasard, et lorsque les contrats entre opérateurs et les offices de logements sont signés ou sur le point de l'être, que les habitants apprennent qu'une ou plusieurs antennes relais doivent être installées sur leur immeuble.

Il a fallu encore dernièrement, une pétition regroupant environ 1000 signatures, et de nombreuses démarches de la part des locataires pour que la mairie revienne sur la décision d'implanter des antennes relais sur des logements sociaux, aucune information, aucun dialogue n'avaient été prévus.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le maire, où seront situées les antennes qui devaient être sur la cité des squares de l'Avre et des Moulineaux ?

Un groupe de travail devant réfléchir sur la problématique des antennes relais à Boulogne-Billancourt a été constitué, il ne s'est réuni qu'une seule fois, l'an passé, que devient-il ?

Et enfin, pouvez-vous nous préciser, quelle est la véritable politique de la Ville en matière d'antennes relais ?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur Thierry Solère à la question orale posée par Madame Martine Even

Chère collègue,

Vous commencez bien parce que vous rappelez, je vous confirme que notre majorité mène ces actions d'organisation

et d'aménagement d'espace public en totale transparence et en tenant compte du principe de précaution qu'il convient de retenir en ces domaines.

Là où cela se dégrade un peu dans votre question, je ne mets pas en doute votre bonne foi parce que je la crois sincère, vous accusez la ville, à tort, d'avoir donné une autorisation d'installation d'antenne sur les squares de l'Avre et des Moulineaux.

Je vous rappelle, Mme Even, puisque vous faites partie du groupe de travail, et que nous avons abordé ces sujets à plusieurs reprises, comment un tel dossier s'organise : un opérateur, dans le cas présent Orange, cherche à réimplanter dans ce quartier précisément une antenne parce que le bail de la précédente antenne qu'il avait sur un immeuble est arrivé à terme et que le propriétaire ne l'a pas renouvelé. Il cherche à trouver des immeubles.

Il a donc trouvé les squares de l'Avre et des Moulineaux et en l'occurrence le propriétaire qui est l'Office Public Départemental HLM des Hauts-de-Seine.

Ce dernier dispose par ailleurs de procédures internes de consultation des locataires qui ont été, semble-t-il, respectées.

L'OPDHLM a donc invité l'opérateur Orange à déposer auprès des services de la ville une "déclaration préalable de travaux" ce qui a été fait le 29 avril. Compte tenu des règles d'urbanisme, la ville dispose de deux mois pour accuser réception de cette déclaration ou s'opposer à ces travaux en motivant sa position. La ville devait donc rendre réponse avant le 29 juin.

Ce n'est qu'après cette phase que l'OPDHLM aurait pu signer un contrat avec l'opérateur.

Informé du projet d'implantation de cette antenne le lundi 17 mai, le Député-Maire s'est rapproché du Président de l'Office départemental pour l'informer de l'inopportunité de ces travaux compte tenu du précédent de la rue-du-Fief.

Ainsi, l'Office départemental a fait savoir à l'opérateur Orange que l'installation de cette antenne relais ne pourrait pas être conclue.

Voyez, Madame, il est faux de dire cela. Nous en avons convenu ensemble au sein du groupe de travail. C'est un sujet très complexe sur lequel il y a beaucoup de peurs. Il ne faut surtout pas ajouter de la désinformation sciemment, je n'ai pas l'impression que ce soit sciemment de votre part. J'essaie de vous réexpliquer les choses, sinon les gens auront du mal à comprendre tout cela.

En conséquence, il est faux d'affirmer que « la mairie revient sur sa décision d'implanter des antennes relais sur des logements sociaux » et trompeur de laisser penser que la mairie est maître ou responsable de tout.

Vous savez très bien comment s'organisent les choses. Les opérateurs, nous sommes dans un système de marché, cherchent un immeuble. Si l'ensemble de la copropriété dans un immeuble privé est d'accord, il faut que l'ensemble de la copropriété soit d'accord. Si un copropriétaire de l'immeuble s'oppose à l'installation de l'antenne, elle n'est pas possible.

C'est la première étape. La deuxième étape, il dépose une déclaration préalable. Si tout cela est en accord avec le code de l'urbanisme, les choses fonctionnent.

Vous nous interrogez sur l'endroit où seront installées ces antennes et nous sommes incapables de vous répondre, car cela dépend de contrats privés qui lient chaque opérateur et des propriétaires. Cela dépend des contrats privés que l'opérateur Orange pourra trouver sur la zone où il a besoin d'installer des antennes pour permettre de l'installer.

Je veux vous rappeler également que nous sommes dans une économie de marché, que ce sont clairement les opérateurs et les bailleurs qui gèrent tout cela. Votre question sous-entend que c'est la ville qui devrait faire les choses. Ce n'est pas conforme au droit. Je n'ai jamais entendu jusqu'à aujourd'hui, dans tout le débat sur les antennes-relais, quelqu'un qui ferait une proposition publique visant à interdire la téléphonie mobile.

Aujourd'hui, il y a sur notre ville 60 sites d'implantation d'antennes relais.

Nous avons une démarche tout à fait novatrice à Boulogne-Billancourt. La ville, indépendamment des contrôles de rayonnement menés parfois par les opérateurs à la demande d'habitants, procède très fréquemment, c'est le député-maire qui donne les autorisations à chaque fois, à des mesures chaque fois qu'un problème se pose, soit parce qu'on est dans l'environnement d'une école ou pas très loin... chaque fois, la ville diligente, avec le laboratoire central de la ville de Paris, des contrôles sans que l'opérateur ne soit consulté....

Pour mémoire, 63 mesures de champs électromagnétiques ont été effectuées, depuis mai 2001, sur la commune. La dernière en date a été réalisée le 26 mai 2010. Sur ces 63 mesures - 54 mesures ont été réalisées aux frais des opérateurs et 9 mesures aux frais de la Ville (par le laboratoire central de la préfecture de police de Paris).

Je sais que sur l'éventuelle nocivité de ce rayonnement des débats surgissent régulièrement.

Je veux vous rappeler qu'il y a un Grenelle des ondes qui a été mis en place par le gouvernement, que les conclusions de ce Grenelle sont attendues partent le courant du second semestre 2010. A l'occasion de la dernière réunion du groupe de travail auquel vous faites allusion, nous sommes convenus tous ensemble qu'il serait intéressant de réunir la prochaine fois le groupe de travail pour partir des conclusions.

Je me rappelle que vous étiez sortie pour téléphoner avec votre portable, c'est peut-être pour cela que vous n'êtes pas au courant que tout cela est décalé...

Merci.

M. Baguet

Juste pour parfaire votre information, j'ai commis une erreur, j'aurais dû vous donner une copie de la lettre que j'ai envoyée à chacun des copropriétaires.

M. Fusina

Quand M. Solère parle de la dernière réunion, il veut dire de la seule et unique réunion.

M. Solère

Il y a eu deux réunions.

M. Baguet

La question était précise et la réponse très complète.

1 - Passage de l'arroseur arrosé - immeuble propriété de Union Investment - acquisition d'un volume immobilier - patrimoine privé immobilier - vente par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris d'un logement libre d'occupation locative - autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération comporte 2 points :

1- La société Union Investment est propriétaire de l'immeuble « Le Levant », cadastré section BQ n° 146 et 214 situé 305, avenue Le Jour-se-Lève, construit dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concertée du Point-du-Jour. Le passage public de l'Arroseur arrosé longe la partie Est de cet immeuble. Il est grevé d'une servitude de passage pour les piétons, les pompiers et les véhicules de nettoyage au profit des lots 52 et 53 situés place Marcel-Pagnol. Il permet également l'accès à l'avenue Le Jour-se-Lève.

Le dépôt sauvage de déchets est régulièrement déploré. Des véhicules circulent entre l'avenue Le Jour-se-Lève et la place Marcel-Pagnol ; ces incivilités engendrent des troubles de voisinage qu'il convient de faire cesser.

Union Investment est d'accord pour céder à la Ville, à l'euro symbolique, le passage de l'Arroseur Arrosé d'une surface au sol de 154m² ce qui permettra de réglementer la circulation et d'organiser son entretien.

2- Par délibération en date du 4 février 2010, le conseil a

autorisé la vente par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris d'un logement et d'une cave situés 60, boulevard de la République ; il est nécessaire de corriger les références des lots de copropriété de ces biens ; les modalités de cessions restant conformes à celles indiquées dans la délibération n° 2 du 4 février 2010.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'accepter l'acquisition des volumes immobiliers n° 62 a et b, d'une surface au sol de 154 m², pour le montant d'1 € symbolique,
- de préciser que la cession par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris, d'un appartement et d'une cave, libres d'occupation locative, situés 60, boulevard de la République porte sur les lots de copropriété n° 6 et 29,
- et d'autoriser le Maire à signer les actes afférents.

C'est bien le lot numéro 6 que nous voulons mettre en vente, et non le 5. C'est une erreur matérielle.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Je voulais juste vous dire que j'ai reçu une lettre de satisfaction du président de l'association Nord Point-du-Jour, qui me rappelle que cette proposition a été initiée par Mme Jung, ancienne conseillère municipale chargée du secteur en 2005, et qu'il se félicite que notre assemblée délibère enfin.

Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 1 est adoptée.

Vote contre du groupe @lternance.

M. Baguet

Nous le ferons savoir à tous les riverains qui attendent avec impatience cette décision depuis 2005.

2 - Modification des critères de facturation de certaines activités péri et extrascolaires municipales - dispositions tarifaires.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération comporte 2 points :

1 - Modification des critères de facturation

Grâce à la qualité des services, les Boulonnais sont très nombreux à inscrire leurs enfants aux activités municipales péri ou extrascolaires, comme les centres de loisirs, l'école municipale des sports, les ateliers artistiques, que ce soit à l'année ou pendant les vacances scolaires, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Le règlement qui a toujours été en vigueur pour ces inscriptions prévoit que les familles peuvent annuler, sans facturation, leurs activités, entre 3 et 5 jours avant le premier jour d'accueil de l'enfant.

Pour 2009, ces annulations quelques jours avant le début des activités représentent globalement plus de 10% des inscriptions aux périodes de vacances scolaires, les familles ayant finalement opté pour d'autres solutions.

Le taux d'absentéisme aux ateliers artistiques et sportifs, constaté en période de vacances scolaires, est légèrement inférieur à 20%.

Cet absentéisme laisse des places qui auraient pu intéresser d'autres familles et génère par ailleurs de nombreuses difficultés à prévoir les besoins réels en professeurs, éducateurs, et animateurs. Il est donc indispensable d'optimiser la gestion des inscriptions à ces activités, afin de réduire le nombre de celles qui sont effectuées par simple confort.

Il est donc proposé de modifier les conditions d'inscription aux centres de loisirs, ateliers artistiques et école municipale des sports en adoptant le principe selon lequel toute inscription vaut paiement pour :

- les centres de loisirs élémentaires et maternels, le mercredi et pendant les vacances scolaires,
- les ateliers artistiques et l'école municipale des sports, pendant les vacances scolaires.

Il est précisé que les inscriptions aux ateliers artistiques et à l'école municipale des sports les mercredis de l'année scolaire ne sont pas concernées par cette nouvelle règle, ces activités ne connaissant pas de problème d'absentéisme ce jour là.

Ainsi, toute inscription annulée après la date de clôture des inscriptions (généralement 2 à 4 semaines avant le début des activités), restera due.

En cas de force majeure, tels que problème de santé, événement familial grave ou mutation professionnelle, que la famille pourrait justifier auprès de l'Espace accueil des familles, cette règle ne s'appliquerait pas.

2- Dispositions tarifaires

Le conseil municipal du 25 mars 2010 avait voté la révision des montants de diverses redevances d'utilisation du domaine public, ainsi que des tarifs d'exploitation des services ou de certaines prestations à caractère social, culturel, périscolaire et d'enseignement.

Concernant 2 taxes de voiries, il avait été décidé lors de cette séance de réunir un groupe de travail pour décider de leur évolution. Il fait les propositions suivantes :

PUBLICITE - Code de l'environnement - Art. L. 581-3 : " Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités."

Code	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Tarif en € Délibération du 25.03. 2010	Tarif en € À compter du 15.06.2010
040	Bâche publicitaire temporaire	au m ² /mois	16,30	32,60

Le tarif pour les étalages - terrasses - autres accessoires reste inchangé.

ETALAGES - TERRASSES - AUTRES ACCESSOIRES

Voies de première et deuxième catégorie

Code	Désignation des ouvrages et objets	Mode de taxation	Tarif en € Délibération du 25.03. 2010	Tarif en € À compter du 15.06.2010
086	Terrasse ouverte, située			
087	dans l'emprise de la chaussée	au m ² /an	340,00	340,00

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales.

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier trouve très élevée la hausse du tarif pour les bâches publicitaires temporaires.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a fait la même remarque concernant l'augmentation des tarifs sur une aussi courte période.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

M. Fusina

Monsieur le Maire, nous avons mis en place un groupe de travail qui a bien fonctionné. On est arrivé à un accord.

Je ferai deux observations. Je crois qu'il avait été décidé de

bien marquer les terrasses à partir du deuxième semestre 2010, c'était important, pour bien vérifier que l'occupation du domaine public est conforme à l'autorisation délivrée par les services de la ville.

La deuxième observation concerne un étonnement. On s'est rendu compte qu'un certain nombre de restaurants bénéficiaient d'extensions physiques, notamment avenue Jean-Baptiste-Clément, extrêmement importantes et qui empiètent sur le trottoir et le réduisent dans des proportions très élevées. On s'étonne un peu de ce double mouvement un peu contradictoire.

Je vous suis tout à fait lorsque vous indiquez que vous allez un peu redresser la situation en matière d'utilisation du domaine public d'un côté, et de l'autre on s'aperçoit que des autorisations importantes sont accordées. Là, ce n'est pas un grand signe de cohérence dans la démarche.

On demande un vote par division. On votera pour l'article 1 et contre l'article 2.

M. Fourcade

Nous sommes d'accord avec la modification des critères de facturation, car on ne peut pas tolérer un tel taux d'absentéisme et beaucoup d'annulations.

En revanche, nous trouvons que l'augmentation du tarif des bâches publicitaires est à la fois trop forte et trop rapide. On a adopté un tarif le 25 mars et on adopte le doublement de ce tarif le 15 juin. Ce n'est pas raisonnable.

Par conséquent, nous nous abstenons sur la délibération.

M. Baguet

Comme vous le savez, nous n'avons pas approuvé les tarifs au 25 mars. J'ai proposé lors d'une discussion en séance plénière que nous retirions ce point de l'ordre du jour et qu'un groupe de travail soit créé, dans lequel siègerait un représentant de chacun des groupes, qui s'est réuni le 12 avril.

Je ne fais que vous proposer les décisions de ce groupe de travail du 12 avril auquel participait M. Tellini pour le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Ce groupe de travail a approuvé, y compris M. Tellini, les tarifs proposés, notamment ceux des bâches publicitaires et les terrasses sur le domaine public. Il est inutile de constituer des groupes de travail si entre temps vous avez changé d'avis. La prochaine fois, la majorité décidera toute seule. C'est la conclusion que j'en tire, nous gagnerons du temps.

M. Askinazi, votre représentant du groupe a donné son accord le 12 avril et aujourd'hui vous changez d'avis.

M. Fourcade

Je le désavoue de manière très claire. J'aurais préféré que l'on augmentât les tarifs des terrasses.

M. Baguet

M. Fourcade, il est inutile de constituer des groupes de travail qui représentent toutes les tendances du Conseil municipal. Ce groupe de travail propose, et je ne fais que vous retransmettre la proposition du groupe de travail. Si vous contestez l'autorité, la compétence et la représentativité de votre collègue, Je n'y peux rien.

Nous allons voter. Simplement je m'étonne de cette procédure. Je veux bien continuer à faire des groupes de travail. En tout cas, nous y réfléchissons à deux fois la prochaine fois.

Pour répondre à M. Fusina, il est vrai que nous menons une politique de reconquête de l'espace public. Il faut bien distinguer les terrasses sur voirie et les terrasses sur trottoir. En ce qui concerne les terrasses sur trottoir, il avait été évoqué l'idée de faire des marquages au sol. J'y suis favorable. Simplement l'espace public est de la compétence de GPSO. Nous demandons à GPSO d'appliquer cette mesure, mais GPSO n'est pas seul compétent pour les terrasses sur les trottoirs, le Conseil général l'est également, notamment au sujet des terrasses sur les avenues départementales. Les avenues du Général Leclerc, et Marcel Sembat sont de la compétence du Conseil général ; les restaurateurs d'ailleurs versent la redevance au Conseil général.

Cela va être un peu plus long que prévu, mais nous réussirons à nous harmoniser entre la ville, GPSO et le Conseil général.

J'ai fait vérifier l'extension de certaines avancées. Après travaux la surface au sol est la même qu'avant. Si vous faites référence au restaurant auquel je pense, le seul changement concerne la nature de l'avancée : la marquise a remplacé le toit en toile, tout simplement.

M. Fusina

Je n'ai pas les moyens de fréquenter ce restaurant.

M. Baguet

C'est une très bonne référence gastronomique de la ville, d'après ce que les services m'ont fait savoir. Il n'y a absolument pas plus de surface au sol qu'avant. Cette marquise donne une impression plus grande d'occupation de l'espace public, mais ce n'est pas le cas.

Sur le reste, la proposition de Mme Belliard me paraît bonne : inscription vaut paiement. C'est plus simple et surtout nous avons harmonisé les inscriptions. Les inscriptions des centres de loisirs se faisaient en juillet, celles de l'école des sports se faisaient en septembre, et celles des ateliers artisti-

ques se faisaient en septembre. En outre un certain nombre de personnes prenaient des inscriptions par sécurité au mois de juillet et ne rendaient pas les places, ce qui a généré quelques problèmes.

Cette année, le calendrier tombe bien. Le Forum se tiendra le premier dimanche de septembre, soit le 5 septembre. Nous réglerons cet aspect en tenant compte de la hausse de fréquentation des centres de loisirs, notamment depuis la fermeture des activités scolaires dans les écoles privées il y a 2 ans.

M. Fusina

Nous voterons cette délibération.

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

L'article 2 : abstention du groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

La délibération n° 2 est adoptée.

3 - Personnel communal. Mesures diverses.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,
La présente délibération comporte 2 points :

1 - L'actualisation du tableau des effectifs :

Il est soumis à votre approbation différentes transformations de postes (21) détaillées en annexe 1 de la présente délibération, et qui correspondent à une mise en adéquation des catégories d'emplois au regard des missions des services et du tableau des effectifs.

2 - Décision de renouvellement express dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984, article 3, alinéas 5 et 8 pour une durée indéterminée :

Il vous est proposé, compte tenu des spécificités de l'emploi concerné, d'autoriser le Maire, à renouveler le contrat suivant pour une durée indéterminée dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- Responsable de la programmation des travaux à la direction de l'Education, dont le contrat actuel arrive à échéance le 31 août prochain et le 1er contrat date du 1er septembre 2004. Cet agent, rattaché à la direction de l'Education et de la Jeunesse, assure la planification et le suivi des travaux dans les établissements scolaires. Chargé des visites de sites, il effectue la programmation des travaux en collaboration avec la direction des bâtiments, participe aux études, et doit veiller à la bonne coordination entre les directeurs d'école et les directions municipales en charge de ce secteur.

La rémunération de l'intéressé est définie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à connaître le nom des services concernés par les transformations des postes. Il s'est par ailleurs interrogé sur l'utilisation surprenante de l'un des grades au nom très éloigné de la réalité de la fonction occupée.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fusina

Une explication de vote, Monsieur le Maire. Si vous acceptez que l'on vote par division, nous voterons pour l'article 1 et contre l'article 2.

M. Baguet

L'article 2, concerne le CDD que nous transformerons en CDI. C'est un double CDD, concernant un agent très méritant, fidèle à la ville depuis de nombreuses années. Je vous signale qu'il s'occupait d'un centre de vacances à la montagne. Cet agent a été rapatrié lorsque la ville s'est séparée de ce centre. Nous lui avons d'abord proposé un CDD de 3 ans puis un second CDD. Cet agent a une responsabilité au service des écoles, c'est pour cela qu'aujourd'hui nous transformons ce CDD en CDI.

Vous m'aviez posé des questions sur les transformations de postes. Sur les 21 transformations de postes, 8 correspondent à des promotions internes, 7 à des recrutements, 3 à des réussites à un examen professionnel, 2 mobilités internes et 1 réussite de concours. Je crois que la question venait de Mme Bauche. Il y a 7 recrutements sur les 21. Les autres constituent des promotions internes ou des réussites d'examens professionnels.

Sur la fameuse sage-femme qui nous a tous étonnés en commission, pourquoi recruter une sage-femme à Boulogne-Billancourt ?

Mme Belliard

Et qui ne préfigure pas de l'ouverture de la maternité, c'est ce que l'on a conclu, n'est-ce pas ? En fait, cette personne est recrutée pour occuper une fonction d'adjointe de directrice de crèche. Dans la Fonction publique, il y a plusieurs grades, et le

grade qui lui correspond est "sage-femme" puisque cette personne dispose d'un diplôme français de sage-femme. Elle a exercé cette profession en Algérie, elle est de nationalité algérienne, elle ne peut donc pas être recrutée sur le statut de la Fonction publique, donc elle est recrutée comme adjointe de la directrice de la crèche.

Pour beaucoup, je sais que c'est très difficile de comprendre les subtilités du statut de la fonction de la mission exercée, et nous nous trouvons dans ces cas de figure spécifique.

M. Baguet

Elle n'exercera pas son métier de sage-femme à Boulogne-Billancourt. C'est une personne fiable, qui a exercé ce métier à l'étranger, est diplômée et assume la fonction de directrice adjointe de crèche.

Article 2 : vote contre du groupe Alternance

La délibération n° 3 est adoptée.

4 - Simplification et dématérialisation des démarches administratives - convention entre la ville et la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine - autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Environ 10 000 familles boulonnaises font calculer chaque année leur quotient familial, afin de bénéficier d'une tarification des prestations municipales (activités péri et extrascolaires, sportives, prestations petite enfance ...) adaptée à leurs revenus.

Jusqu'à l'année dernière, les foyers concernés devaient, soit se déplacer en Mairie, soit faire parvenir par courrier les documents nécessaires à la révision du quotient. Pour la révision du quotient de 2010, il a été proposé aux familles d'autoriser la Ville à obtenir directement les informations nécessaires au calcul du quotient familial dans le logiciel CAF PRO de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, afin de leur éviter toute démarche en mairie.

Une famille sur quatre a opté pour cette facilité, soit 2 716 familles sur les 9 800 familles concernées, ce qui constitue un début encourageant.

Le succès de cette première campagne incite à sa reconduction mais surtout à son amélioration.

Ainsi, pour les futures campagnes de renouvellement du quotient familial, les données transférées seront intégrées

directement dans le logiciel des activités de la Ville, sous réserve de l'information et de l'accord des familles.

Pour les familles n'étant pas allocataires de la CAF 92 ou ne souhaitant pas utiliser cette disposition, la transmission des informations sera toujours possible soit à l'accueil en Mairie soit par courrier.

Cette procédure, qui fonctionne déjà depuis quelques années dans des villes, telles que Nantes et Saint-Nazaire, sera bien entendu soumise à la validation de la CNIL. Les mesures de sécurité informatiques nécessaires seront mises en place par les services de la Ville et de la CAF 92, ainsi que par l'éditeur du logiciel de gestion des activités de la Ville.

Le coût de cette étape importante dans la modernisation de nos relations avec les usagers s'élève à 8 700 € TTC, coût de l'interface nécessaire entre le logiciel de la CAF et celui de la Ville. Ces crédits sont disponibles sur le budget de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les démarches des familles et d'optimiser le travail des services municipaux, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention relative au transfert des données de la CAF 92 à la Ville de Boulogne-Billancourt dans le but exclusif du calcul du quotient familial.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier aimerait savoir s'il serait possible de créer des liens identiques entre la ville et les autres gestionnaires d'allocations familiales.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt voudrait quant à lui connaître les économies réalisées par la ville grâce à cette interconnexion de fichiers.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Sur la question, qu'entendez-vous Mme Even par "autres organismes" ?

Mme Even

On parle de la CAF, mais il y a d'autres organismes qui versent des allocations familiales, je ne sais pas si c'est tout à fait le terme...

M. Baguet

Non.

Mme Even

... Autres que la CAF du 92. Je pense par exemple à la SNCF ou à d'autres organismes comme cela. C'est pour savoir si l'on pouvait mutualiser, entre guillemets, les services informatiques, c'est-à-dire ouvrir, recevoir ces mêmes informations d'autres organismes que la CAF du 92. C'est un service qui est très intéressant. Il y a quand même un certain nombre de Boulonnais qui ne pourront pas en bénéficier parce qu'ils ont des aides qui sont versées par d'autres organismes. La municipalité peut-elle se renseigner auprès de ces autres organismes pour favoriser ces échanges d'informations ?

M. Baguet

A ma connaissance, le seul organisme qui distribue des prestations familiales, est la CAF. Ensuite des entreprises apportent des aides complémentaires comme les mairies. Nos agents municipaux peuvent bénéficier d'un supplément familial, délivré par la mairie. Indépendamment des niveaux de revenus.

Mme Bondoux

Je vais juste prendre un exemple que je connais d'une grande entreprise française qui verse directement sur feuille de paye ou sur feuille de pension ou quoi que ce soit et qui gère les allocations familiales. En tout cas, les agents de cette entreprise ne sont absolument pas allocataires de la CAF et touchent les allocations familiales directement sur paye.

M. Baguet

Les groupes publics le font. Simplement la CAF a une convention avec les services fiscaux mais cet accès aux informations fiscales est extrêmement protégé. Il est bien évident que n'importe qui ne peut pas accéder au décompte des revenus de tous les citoyens du pays. Il existe un accord entre les services fiscaux nationaux et la Caisse nationale d'Allocations Familiales. Je ne sais pas de tels accords existent avec ces grands organismes d'Etat. Si nous pouvons nous renseigner, mais cela m'étonnerait. Si c'était le cas, cela se saurait.

Concernant la CAF, c'est déjà un atout qui allège les démarches de nos concitoyens. La prestation est directe. En outre, nous sommes gagnants, comme l'a dit Mme Belliard, car nous économisons au moins un agent sur 2 ou 3 mois, par rapport à 8 000 € versés une fois pour mettre à jour nos logiciels respectifs. C'est déjà bien. Plus de 2 700 familles sont référencées. L'objectif est d'arriver à 5 000. Si une famille sur deux voyait ses démarches administratives allégées, ce serait bien.

Je vais me renseigner auprès des services fiscaux pour savoir si des accords sont possibles avec ces grands organismes d'Etat. Tout ce qui peut conduire à alléger les démarches administratives est positif. C'est une bonne idée. Nous poursuivrons dans ce sens.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5 - Travaux dans les bâtiments communaux - autorisation de solliciter des subventions d'investissement.

Monsieur Henri Ricard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le Conseil général des Hauts-de-Seine apporte son soutien aux travaux réalisés dans les bâtiments communaux et notamment à ceux concernant les équipements d'enseignement (classes maternelles et primaires, restaurants scolaires) — 40% des dépenses éligibles — et les équipements sportifs (gymnases, salles de sports et d'EPS, aires de jeux sportifs, installations d'athlétisme) - 21% des dépenses éligibles.

Les subventions départementales d'investissement sont accordées en fonction de la nature des travaux : hormis les opérations de construction et d'acquisition, d'autres travaux peuvent bénéficier d'une aide financière. Il s'agit notamment des travaux suivants :

- les travaux de sécurité ;
- les grosses réparations ;
- les travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- les aménagements de locaux ;
- les travaux d'accessibilité (pas de taux spécifique, pas d'enveloppe particulière).

Par ailleurs, l'éligibilité de ces travaux dépend de l'affectation des bâtiments.

Le liste des travaux à réaliser dans les bâtiments communaux en 2010 remplissant les critères d'éligibilité définis par le Département dans le cadre de son dispositif de soutien financier a été dressée et figure en annexe.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général pour l'ensemble de ces travaux.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Monsieur le Maire, le groupe @lternance a demandé des précisions sur l'école élémentaire Thiers. Mme Shan s'est étonnée que la dernière rénovation n'ait pas concerné la toiture.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

La même question a été posée sur la nature des travaux de l'école élémentaire Thiers.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

L'école a nécessité trois années de travaux, et a été livrée pour la rentrée scolaire 2007/2008. Le coût total des travaux s'est élevé à 9,8 M € TTC. A l'époque, il n'avait pas été jugé nécessaire de changer la toiture du bâtiment situé côté rue du Dôme, ni la toiture tuiles et zinc située au-dessus du réfectoire de la maternelle. Depuis, des fuites sont apparues. Le coût total des travaux est de 13 000 €, à rapporter à 9,8 M €. Mais je crois qu'ils sont nécessaires parce que de petites fuites sont à déplorer, la tempête avait déjà posé quelques problèmes à l'époque.

Voilà pour répondre à la question. Y a-t-il d'autres questions sur cette demande de subvention ? Aucune.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

A venir, le compte administratif que nous allons arrêter, M. Fusina.

6 - Vote du compte administratif pour l'année 2009 concernant le budget principal et les budgets annexes - bilan des cessions et des acquisitions - approbation - autorisation de solliciter des subventions.

Madame Geneviève Dubost, maire adjoint, rapporteur.

Permettez-moi de rappeler les éléments significatifs qui ont marqué cette année.

D'un point de vue financier, nous avons obtenu le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, qui est devenue GPSO, à hauteur de 71 M € sur 11 ans, ce qui nous a permis de retrouver 6 M € pour cette année.

Nous avons cédé les parkings de la ZAC Seguin-Rives de Seine, 20 M € qui sont préservés.

Nous avons mis en place le financement de la ZAC à hauteur de 110 M € de contrats d'emprunts qui ne sont pas ouverts à ce jour, avec garantie de la Ville et garantie du Conseil général.

Nous avons fusionné pour créer GPSO.

Nous avons sécurisé notre dette en réaménageant un emprunt inflation DEXIA, en consolidant une partie de nos crédits revolving et en maintenant notre stratégie de fixation de la dette.

Nous avons signé avec l'Etat le FCTVA, ce qui nous a valu de percevoir deux années.

Et nous avons arrêté de participer à la prise en charge du

loyer de l'INCA pour un montant de 1 M €. Cela commence à dater, mais cela a impacté le résultat 2009.

Enfin, nous avons augmenté la fiscalité.

L'ensemble de ces points nous a permis d'améliorer notre autofinancement de 6 M € entre l'autofinancement prévisionnel du budget principal et l'autofinancement définitif.

Cette amélioration résulte d'une part :

- d'une maîtrise des charges de personnel, à hauteur de 3,7 M €,
- d'une réduction des charges courantes pour un montant net, malgré les ouvertures de crèches et la mise en place de nouveaux services, de 1 M €.
- D'une diminution des charges financières de 2,4 M €, malgré la renégociation que nous avons faite de l'emprunt inflation.
- Et d'assumer des charges exceptionnelles, à savoir les intérêts sur le fonds de concours, à hauteur de 1,3 M €.

En autofinancement toujours, ces réductions de charge ont été accompagnées d'un profit complémentaire en matière de droits de mutation à hauteur de 1,3 M €. Cette amélioration de l'autofinancement au niveau du budget principal nous a permis de réduire l'écart de la dette, entre la dette qui était prévue au budget et la dette que nous vous présentons ce soir. Nous pensions avoir une dette de 235 M €. La dette qui ressort du compte administratif 2009 ne s'élèvera qu'à 219 M €, soit -16 M € qui résultent essentiellement de l'amélioration de l'autofinancement et de la non-réalisation de CP qui seront réalisés en 2011.

Bien entendu, je ne vous ai parlé que des principaux chiffres.

Plusieurs variations sont révélatrices de l'effort conjugué de toutes les directions, de toutes les délégations, sous votre action Monsieur le Maire.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Suite à deux questions du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, ont été apportées les précisions suivantes :

La convention signée avec le Préfet sur le remboursement anticipé de la TVA est parfaitement conciliable avec la baisse de 9 % des crédits de paiement, car cette dernière est basée sur la moyenne des trois dernières années. Les droits d'enregistrement ont connu un effondrement au premier semestre de l'année 2009, puis sont fortement remontés au second. Aujourd'hui, la ville connaît un ralentissement des droits de mutation après un très bon début d'année 2010 sur les quatre premiers mois de l'année ; en effet, 5 M € ont déjà été encaissés.

Pour comparaison, le total de l'année 2009 s'établit à presque 9 M €, dont 1 M € pour la seule opération de la France Mutualiste.

Les 8,8 M € inscrits au BP 2009 seront donc atteints. Le

ralentissement actuel est lié à l'absence de biens sur le marché immobilier bouloonnais.

Le groupe @lternance a souhaité avoir des explications sur plusieurs annulations de crédits :

- Article 922.1 : - 257 000 € pour l'enseignement du premier degré.
- Article 924.1 : - 466 327 € sur la ligne salles de sport/gymnases.
- Et article 924.23 : - 95 500 € sur la ligne colonies de vacances.

Toutes les annulations de gestion ont eu lieu lors des délibérations modificatives. Les annulations résiduelles qui figurent dans le compte administratif sont dues à des non-consommations.

Pour ce qui concerne les sports, la somme mentionnée est la résultante du réaménagement du temps de travail des gardiens d'une part, et de la mise à niveau des taux de l'école municipale des sports d'autre part.

Le groupe @lternance a par ailleurs attiré l'attention de la commission sur l'écart de 114 postes observé entre les postes budgétés et les postes pourvus. Il a souligné que ces baisses d'effectifs concernent principalement des catégories de personnel en contact avec la population.

Il a été répondu qu'il faut bien faire attention à ces données qui sont une photographie au 31 décembre de la situation de la collectivité. Dans une mairie, jamais 100 % des postes ne sont pourvus un jour J. Les délais de recrutement sont importants, au minimum de l'ordre de cinq mois. La ville est en recherche permanente d'auxiliaires de puériculture ou d'assistants sociaux-éducatifs.

Il a été précisé que la ville compte 40 à 50 contractuels sur les 2 100 employés municipaux.

La commission a souligné la qualité du rapport et a félicité la direction financière. Elle a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vient de le dire Mme Lavarde, le compte est très bien présenté et donne beaucoup d'informations. Il permet au conseiller municipal de base de suivre avec intérêt la gestion de la ville.

Ceci dit, nous n'avions pas voté le budget primitif et nous nous abstenons sur le compte administratif, malgré ses qualités de présentation, pour quatre raisons.

- La première raison : les résultats que vient de présenter Madame le Maire adjoint aux finances montrent que l'augmentation des taux des impôts locaux n'était pas nécessaire. En effet, il avait été prévu dans le budget primitif un autofi-

nancement de 15 900 000 €. Le résultat est de 21,829 M €, et l'excellent directeur des finances a tenu à préciser que sans la hausse des taux, l'épargne brute aurait été de 17,7 M €. Par conséquent, l'épargne brute aurait été supérieure à ce qui était prévu au budget primitif, ce qui montre bien que l'augmentation de fiscalité n'était pas nécessaire.

Je conviens, puisqu'il faut être objectif, qu'il y a deux recettes exceptionnelles qui expliquent en partie cette affaire.

La première, c'est que les résultats en matière de droit d'enregistrement ont été supérieurs à la prévision. Tant mieux, nous l'avions d'ailleurs dit au moment du vote du budget, la baisse de 34 % que l'on nous avait annoncée n'a été que de 22 ou 23 %. Et deuxièmement, l'effondrement des taux d'intérêt a permis de faire une économie de 2,5 M € sur les charges financières.

Ce sont deux ressources exceptionnelles qui sont venues heureusement conforter votre exécution budgétaire.

- Deuxième raison : la réduction des dépenses de fonctionnement s'explique bien évidemment par la préparation de mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération, puisqu'un certain nombre de personnes vont être transférées et que le total des dépenses de personnel, de ce fait, diminuera d'une année sur l'autre. Mais ce qui m'étonne, c'est qu'en regardant de près cette évolution, on voit que le ratio des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement augmente légèrement. Autrement dit, nous avons une masse de dépenses de personnel qui baisse assez sensiblement, plusieurs M d'€. Mais quand on regarde le ratio, il était de 55,52 en 2007 ; 55,97 en 2008 ; et il passe en 2009 à 56,52.

La masse des dépenses de personnel a certainement baissé en valeur. En ratio, par rapport à l'ensemble des dépenses, elle augmente, ce qui est tout à fait curieux et qui est inquiétant pour les années à venir.

- Troisième observation : la baisse des dépenses d'investissement qui est de 9 %. Vous me direz que 9 %, ce n'est pas considérable, mais c'est ennuyeux dans une période où tout l'effort des collectivités de l'Etat était tourné vers la relance. Il est clair que l'Etat a fait un gros effort en remboursant deux années de TVA sur une seule dans le fonds de compensation de la TVA. Il y a donc eu des ressources importantes et cette baisse de l'investissement de 9 % est évidemment un peu ennuyeuse.

On m'a répondu en commission que l'on avait pris dans la convention avec le préfet la moyenne des trois années. Il reste que dans une année difficile, 2009, dans laquelle il fallait à tout prix relancer l'investissement, la ville de Boulogne-Billancourt a baissé ses investissements de 9 %.

- Quatrième et dernière observation : le vrai sujet d'inquiétude, c'est l'endettement de la SAEM de la ZAC Seguin-Rives de

Seine. Quand on voit, page 29, le détail de l'ensemble des opérations intéressant l'aménagement de Billancourt Ile Seguin, on s'aperçoit que l'encours de dette au 31 décembre 2009 pour la SAEM est de 70 M €. Cet encours de dette, il faudra bien le rembourser un jour en vendant des terrains ou en acceptant une participation des constructeurs. Je n'aperçois pas de projet d'acquisition. Par conséquent, cette dette de 70 M € est une dette importante qui constitue un motif d'inquiétude.

C'est pour ces quatre raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, que le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'abstiendra - sur le compte administratif 2009.

M. Fusina

En préalable, le document qui nous a été remis est un très bon document. Je rejoins les appréciations de M. Fourcade, cela nous permet d'avoir une vision assez complète de la situation comptable de la ville.

Deuxième observation : c'est le dernier compte administratif à périmètre communauté d'agglomération du Val de Seine. Ensuite, on va attaquer le gros morceau, si je puis dire, avec la nouvelle communauté d'agglomération. Je ne suivrai pas M. Fourcade quand il explique la diminution des dépenses de fonctionnement par la mise en place de la communauté, puisqu'au contraire on travaille là toujours à périmètre constant.

La communauté d'agglomération du Val de Seine était mise en place depuis un certain nombre d'années. L'analyse que nous faisons de la diminution des dépenses de fonctionnement est différente, mais je la développerai un peu plus loin.

Sur le résultat, dont acte. Je prends acte de ce résultat, qui est un bon résultat, mais je connais un peu la musique, je suis conseiller municipal depuis un certain nombre d'années, je sais que très souvent hélas, quand on bâtit un budget, on a tendance à sous-évaluer les recettes et à surévaluer les dépenses, et ensuite, lorsque l'on vote le compte administratif, on arrive à dégager des résultats très importants, c'est une bonne nouvelle, on ne peut que s'en féliciter. Cela dit, c'est un résultat très fragile parce que les investissements ont diminué.

Même quand on fait un travail de lissage sur ces quinze dernières années, on s'aperçoit que l'investissement n'est pas à la hauteur et on a le sentiment que le résultat n'est pas là. Un seul exemple : le parking de l'hôtel de ville. Pour quelle raison dans ce parking les escalators, les ascenseurs, ne fonctionnent plus depuis des mois ? Cela n'est pas normal. C'est un signe qu'il faut vraiment être beaucoup plus vigilant et mobiliser d'avantage de crédits en matière d'entretien des installations de la ville.

Les dépenses de fonctionnement diminuent. Notre analyse est la suivante : il y a eu beaucoup de crédits qui ont été annulés, je les ai chiffrés à peu près à 4 M €, essentiellement

sur du personnel. Je pense que ce n'est pas une bonne politique de travailler comme cela, à l'aveugle. Il faut procéder à un redéploiement de la politique du personnel. On a besoin de davantage de fonctionnaires sur des nouvelles fonctions, je l'ai souvent dit, et faire un effort plus important pour tous les services qui sont ce que l'on appelle le back office, les services généraux. Je n'ai rien contre eux, mais là, on a des gains de productivité intéressants et que l'on peut atteindre.

Voilà sur les dépenses de fonctionnement qui diminuent de manière assez importante et sur des secteurs sensibles : le logement, le social, le sport, je ne vais pas détailler, on ne va pas refaire un travail de commission, tout cela n'est pas rassurant.

L'investissement : n'oublions pas qu'en budget primitif, nous avons inscrit 44 M €, c'est vrai qu'il y a eu des DM. Là, on en arrive à 33,9 M €, ce qui n'est pas suffisant.

Nous savons qu'il y a des dépenses d'investissements à préparer pour l'aménagement des terrains Renault, mais là, il y a des budgets annexes, c'est vrai, mais la ville continue à se développer dans le secteur habité, et je crois que le compte n'y est pas en matière d'investissements.

Il reste ensuite la dette. La dette est maîtrisée pour l'instant pour tout ce qui est budget principal, budgets annexes. Elle augmente de 3 M €. On reste à des niveaux très élevés. Pourquoi ? C'est simple. Durant ces 20 dernières années, on a fait le choix de l'endettement au détriment de la fiscalité. On a préféré différer un certain nombre de contraintes budgétaires plutôt que d'oser augmenter la fiscalité. Maintenant, on en est là. On arrive à un montant de dettes très important.

C'est vrai qu'il y a aussi la problématique de la SAEM. Les 100 M €, plus les 40 M € de droit de créance, tout cela n'est pas très cohérent.

Voilà l'ensemble des observations que l'on voulait faire ce soir concernant ce compte administratif.

L'analyse globale, c'est que l'on a l'impression que l'on n'est pas dans une démarche dynamique sur le plan budgétaire, on a l'impression que vraiment on essaie de serrer les boulons un peu de partout. Je crois que cette ville manque un peu de souffle. J'espère que le prochain budget que vous nous présenterez, Monsieur le Maire, s'inscrira dans une démarche que nous souhaitons, un nouvel élan pour cette ville, qui l'attend.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération sur l'ensemble des articles.

Mme Dubost

Je veux juste rassurer M. Fourcade, nous avons eu des recettes exceptionnelles, mais aussi des charges exceptionnelles. Je peux vous les rappeler très rapidement : les intérêts sur le fonds de concours en autofinancement, ainsi que le litige

Landowski. Rien que ces charges nous ont "coûté" 3 M € en autofinancement, et si nous n'avions pas augmenté la fiscalité, nous serions en dessous de l'autofinancement du budget, et en plus nous serions en-dessous de la dotation aux amortissements qui, pour le moment, est calculée sans la piscine. J'aime autant vous dire que la dotation aux amortissements, c'est vraiment le minimum que l'on doit faire à l'heure actuelle. Heureusement, il y a eu des recettes exceptionnelles, mais elles ont couvert les charges exceptionnelles.

Je voulais juste dire que l'endettement de la SAEM, ce n'est pas nouveau, nous avons eu comme ligne directrice, M. Fourcade, de ne pas changer votre politique.

C'est compliqué, il faut faire un effort, sinon on dit n'importe quoi.

Dans le *BBI* de mai 2010, M. Vincent nous trouve 23 M € de plus de dette municipale. Ecoutez, la dette, c'est la dette, on la connaît, on en a hérité, on la gère, mais il y a un moment où il ne faut pas dire n'importe quoi.

La dette dont vous parlez, ce n'est pas la dette de la SAEM, c'est la dette du budget annexe Billancourt Seguin. Vous la connaissiez. J'applique votre jurisprudence pour le moment, peut-être qu'un jour on changera, mais on a les mêmes règles : pas plus de 12 M € par an. C'est vous qui l'avez mise au point. Nous sommes restés exactement dans cette ligne, malgré le fonds de concours de 6 M € que l'on a découvert.

Demandez à M. Vincent de ne pas inventer de la dette, et nous, nous allons déjà essayer d'assumer ce que l'on retrouve.

Dernier point, nous avons essayé de faire quelque chose d'ambitieux dans ce budget. C'était très ambitieux. Je vous assure que c'est beaucoup de travail de la part de Monsieur le Maire et de toute son équipe.

Encore une fois, je l'ai rappelé, c'est le fonds de concours ; la question des parkings que l'on a retrouvée, qui n'étaient pas financés, pas contractualisés ; c'est le financement de la ZAC, il ne faut pas confondre la ZAC, le financement de la ZAC ; la SAEM a un endettement de 25 M € à ce jour pour une opération globale de 700 M €. Je ne sais pas si vous faites des opérations d'investissement, mais si vous financez à hauteur de 3% par emprunt vos investissements personnels, je pense que vous n'avez pas de mal à trouver un banquier.

M. Baguet

Merci Madame.

Plusieurs choses : la première pour répondre aux questions posées en commission et à nouveau évoquées par M. Fourcade dans son point 3, son inquiétude sur la baisse des dépenses d'investissement et par rapport au remboursement anticipé du FCTVA.

Comme je l'ai dit en commission, M. le préfet des Hauts-

de- Seine m'a écrit le 9 février pour me dire : "Vous avez respecté votre engagement conventionnel en réalisant en 2009 des dépenses d'équipement d'un montant supérieur ou égal à votre moyenne de référence. En conséquence, à compter de 2010, le mécanisme de versement anticipé du FCTVA est pérennisé." Donc, n'y revenons plus. Cela figurait dans la loi de finance 2010 que nous avons votée, vous et moi, dans nos assemblées respectives. Ceci étant le remboursement du FCTVA se fait à N-1 pour toutes les années à venir. Nous pouvons en remercier le gouvernement et le président Nicolas Sarkozy, qui a apporté un bon bol d'air aux collectivités locales dans ces périodes de crise. Dorénavant, le FCTVA est calculé, en ce qui concerne les dépenses de la ville, sur les dépenses réalisées. Il n'y a pas d'inquiétude.

Deuxièmement, vous avez évoqué en commission les droits de mutation. Je rappelle que fin mai 2008, nous avons encaissé 4,072 M € et nous avons eu un résultat théorique sur cette base de 11,4. Nous avons encaissé 11,5 M € en 2008. C'est la plus belle recette, exception faite de l'année 2005 avec 12,610 M €. Fin mai 2009, la situation était catastrophique puisque nous étions à 2,34 M €. Si nous appliquions le total de la réalisation à fin mai, nous avons un total théorique à la fin de l'année de 5,6 M € et nous avons encaissé 8,7 M € grâce, et vous ne l'avez pas évoqué tout à l'heure, dans cette recette exceptionnelle, à la France Mutualiste à hauteur de 1 M €. Ce n'était quand même pas exceptionnel.

Vous avez évoqué tout à l'heure le débat que nous avons eu en séance publique sur le budget 2009. Vous avez dit que vous considériez que la baisse inscrite de 34 % des droits de mutation était trop importante et que nous avions fini à 22 %, et 23 % cette fois-ci, mais si nous n'avions pas eu cette recette exceptionnelle à la France Mutualiste, nous aurions franchi la barre de 24%. La prévision budgétaire de Mme Dubost et des services financiers était donc tout à fait lucide.

Pour 2010, nous sommes à la fin mai à 6,021 M €, ce qui laisse présager d'un total théorique de 14,4 M €. Mais ce chiffre est un peu élevé. En fait je vous avais annoncé 5 M € en commission, parce que nous avons saisi les contrôles fiscaux et, à la suite d'un contrôle fiscal, nous avons obtenu plus de 1 M € supplémentaire.

Le total exactement des deux grosses opérations qui avaient échappé à la vigilance de tout le monde, s'élève à 1,295 M €. C'étaient des opérations antérieures à l'année 2009. Nous arriverons donc à une tendance théorique à la fin de l'année t autour de 11 M €. Nous avons inscrit 8,8 M € dans le budget primitif de 2010, nous vous proposerons une petite correction lors de la DM 1 pour réévaluer un peu cette somme, mais voyez que nous sommes tout à fait dans les prévisions budgétaires les plus précises possibles.

Je vais revenir sur les questions soulevées sur le budget lui-même. Le résultat d'aujourd'hui ne justifie pas l'augmentation des impôts. Je regrette, mais il fallait procéder à cette augmentation des impôts. Et d'ailleurs, notre résultat actuel

est à peu près le résultat de la tendance des dernières années, avec des excédents à hauteur de 2 à 3 M €, Si nous n'avions pas procédé à cette augmentation fiscale, nous n'aurions pas cet excédent de 2,169 M €, mais un compte administratif en déficit. Je regrette, M. Fourcade, c'est la réalité des chiffres.

La taxe foncière, la taxe d'habitation sont autour de 4,5 M €. Si vous retirez 4,5 M € de 2,160 M €, cela vous fait un résultat négatif.

Je remercie les contribuables de cet effort partagé qui nous permet d'avoir aujourd'hui de bons résultats, effort conjugué des contribuables et des services de gestion. Vous avez noté les uns et les autres une diminution des dépenses courantes. C'est vrai, nous avons fait des économies, et nous avons été éclairés de réaliser ces économies dès 2009 sans quoi nous nous n'en sortions pas.

La masse salariale, a augmenté de 4,3 %, entre 2006 et 2007, de 4,2 % et entre 2007 et 2008. Je vous rappelle que nous avons dû réinjecter 2 M € non provisionnés fin juin 2008 pour boucler le budget et payer le personnel à la fin de l'année. Et cette année, nous avons une diminution sur le compte administratif 2009 de 2,3 %.

Grâce à ces efforts partagés à la fois par les contribuables, le personnel municipal et les économies de gestion, aujourd'hui nous arrivons à un compte administratif qui nous permettra, comme nous l'avions annoncé lors de son vote au mois de mars, sur le budget 2010 de procéder à un peu d'endettement.

Le compte administratif sert aussi à mesurer le taux de réalisation. C'est un budget calculé au plus juste, au plus près. Les prévisions budgétaires se sont avérées justes. Aujourd'hui, nous avons un taux de réalisation de 97,76 % pour le fonctionnement, qui avoisine celui des années précédentes. Il est en légère diminution par rapport à l'année dernière grâce aux économies réalisées sur les charges de personnel.

Et en ce qui concerne le taux de réalisation de l'investissement, je tiens à vous donner ces chiffres parce qu'ils sont particulièrement flatteurs pour nos services. En 2006, le taux de réalisation des dépenses d'équipement était de 58,50 %. En 2007, il est était de 64 %, révélant une petite progression. Entre 2007 et 2008, il a bondi à 88 % de taux de réalisation. Et cette année il s'est maintenu à 88 %. Je crois qu'il faut s'en féliciter les uns les autres. C'est là-dessus d'ailleurs que l'on juge la pertinence d'un compte administratif.

Le troisième point que je voudrais soulever, concerne notre capacité de désendettement, qui s'est nettement améliorée. Le petit tableau qui vous a été remis en conclusion du compte administratif 2009 fait apparaître que, sans hausse des taux de 2009, si nous étions restés sur la tendance de la dérive des dépenses courantes des années précédentes, aujourd'hui nous serions en capacité de désendettement consolidé à 18,7 années, alors que nous pouvons vous présenter

aujourd'hui une capacité de désendettement consolidé de 9,3 années, c'est-à-dire moitié moins que la tendance sur laquelle nous nous trouvions.

La capacité de désendettement du budget principal, est également deux fois moindre. En effet, si nous n'avions pas appliqué cette augmentation des impôts et que nous n'avions pas maîtrisé les dépenses, nous serions à 13,6 années pour le budget principal, et nous sommes en réalité à 6 années.

Je crois qu'effectivement il faut se féliciter de ce redressement spectaculaire des finances de la Ville, de la maîtrise du personnel communal, je rappelle que ce sont des sommes considérables. En 2006, les dépenses de personnel s'élevaient à 84 M €. Nous avons bondi à 88 M € en 2007 et à 91,5 M € en 2008, et nous sommes effectivement aujourd'hui dans le compte administratif 2009 à 89,35 M €; Avec cette baisse, nous avons presque atteint le chiffre de 2007. Lorsque vous savez que le glissement vieillesse technicité, qui est la progression à l'ancienneté de la Fonction publique, plus l'augmentation du point de la Fonction publique, génèrent une augmentation mécanique de 2,5 % de la masse salariale, 2,5 % sur un budget avoisinant 90 M €, cela aurait eu une incidence de 6 % sur la fiscalité. Non seulement nous avons évité ce grand dérapage, mais nous avons également diminué la masse salariale globale de la ville.

Notre budget se présente très bien ; le compte administratif est en tout cas flatteur.

Pour répondre à quelques interrogations, notamment sur la réduction des dépenses de fonctionnement grâce à GPSO, je voudrais vous rappeler, M. Fourcade, et je rejoins les propos de M. Fusina, que c'est la dernière année que nous présentons un compte administratif à périmètre constant avec la communauté d'agglomération du Val de Seine et que GPSO n'est pour rien dans les économies réalisées en 2009, puisque GPSO a été créé au 1^{er} janvier 2010. Vous vous êtes trompé tout à l'heure ! Vous avez fait référence à GPSO, vous nous avez expliqué que la diminution de nos dépenses était liée à GPSO. Vous vous trompez d'une année, M. Fourcade.

M. Fourcade

Non, car le transfert des personnels et des fonds de concours a commencé en 2009.

M. Baguet

Mais si, GPSO a été créé au 1^{er} janvier 2010 et là nous sommes en train d'examiner le compte administratif 2009. Le personnel n'a été transféré que le 5 janvier 2010. Là, nous sommes effectivement, comme le disait M. Fusina, dans un périmètre totalement constant avec la Communauté d'Agglomération du Val de Seine. D'ailleurs, nous examinerons dans le cadre du conseil communautaire le compte administratif de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, car nous avons retrouvé un certain nombre de choses.

Malheureusement, l'excédent de la CAVDS 2009 n'est pas celui de la ville et je le regrette un peu.

En ce qui concerne l'endettement de la SAEM Seguin-Rives de Seine, Geneviève Dubost a parfaitement répondu. Vous savez bien que ce n'est pas un endettement lié à l'opération, mais lié à la situation, dans le cadre du budget global. Le budget global a été présenté à l'équilibre dans le cadre du CRAC. Il est présenté à l'équilibre depuis plusieurs années. Il n'y a eu aucune modification du budget de l'opération, nous devons être autour de 660 M € de budget global de l'opération. Nous avons simplement ouvert une ligne de crédit, dont nous avons débattu longuement pour traverser le passage du Trapèze ouest au Trapèze est, comme c'était prévu par les responsables de la SAEM, que vous aviez vous-mêmes recrutés à l'époque. Nous n'avons fait qu'officialiser cette demande de trésorerie.

Enfin, Je vais répondre à M. Fusina. M. Fusina, vous parlez d'une diminution importante des dépenses de fonctionnement. C'est vrai, il y a eu des diminutions importantes, nous sommes heureux de les avoir faites, étant donné le contexte de crise actuel. La France n'est pas en récession au même titre que d'autres pays européens, mais nous sommes appelés à la vigilance. Les Allemands ont annoncé un plan de réduction budgétaire de 80 Md €, notre Premier ministre François Fillon a annoncé un plan de réduction budgétaire de 100 Md €, les Allemands se situent sur une période de 4 ans, nous nous situons sur une période de 3 ans, c'est absolument nécessaire si nous voulons défendre les positions économiques de notre pays et il n'y a pas de raison qu'aucune collectivité locale de ce pays échappe à l'effort national qui est demandé.

Nous ne faisons qu'anticiper, puisque l'année prochaine, le Premier ministre a annoncé que les dotations de l'Etat se feront à euros constants, et les mauvais élèves seront pénalisés. Heureusement que nous sommes sur la voie du redressement, j'espère très fortement que nous ne serons pas pénalisés à notre tour.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, M. Fusina, nous avons réalisé un taux d'exécution de 88 %, ce qui est assez exceptionnel. Si nous avons réalisé un taux de 100% et si nous avons effectivement suivi les budgets qui avaient été présentés, nous aurions aujourd'hui une situation financière un peu difficile.

Vous savez bien que le taux de réalisation, est tributaire d'aléas administratifs, d'appels d'offres infructueux, de délais un peu plus longs que prévu, d'autorisations que nous n'arrivons pas à obtenir de la part de nos partenaires, de l'administration centrale. Effectivement, nous avons un taux d'investissement de 33 M €, ce qui est quand même un très bon taux d'investissement.

Les discours de M. Fourcade et de M. Fusina, sont un peu contradictoires. Dans un cas, M. Fusina nous appelle...
(Mouvements divers...)

... mais c'est intéressant comme propos. Effectivement, j'entends d'un côté "il faut dépenser", de l'autre côté, "vous dépensez trop, vous ne réalisez pas assez." Cela prouve que nous sommes dans une bonne position, Mme Dubost, et il faut garder notre cap. Comme cela nous tiendrons le navire à flots, autant qu'il le faudra.

Je voudrais conclure sur l'avenir, puisque vous avez évoqué l'un et l'autre l'avenir. L'avenir, se profile à l'horizon comme un avenir raisonnable, en tout cas maîtrisé, à Boulogne-Billancourt. Il faut poursuivre nos efforts. Nous voyons aujourd'hui la traduction concrète des efforts déjà réalisés, à travers le premier compte administratif que notre équipe municipale peut vous proposer en propre. L'avenir est raisonnable à condition de continuer les efforts.

Et nous avons quand même des points positifs à apporter les uns les autres sur les ressources nouvelles. Je voudrais annoncer à notre Conseil municipal, bien que la presse s'en soit déjà fait l'écho que nous avons procédé la semaine dernière à la signature de l'arrivée des laboratoires Roche, l'un des grands laboratoires présents en France. Il est Suisse, il est troisième en termes de chiffre d'affaires sur le territoire national. Nous accueillons également la holding mondiale de Carrefour, avec son PDG suédois. Je suis dans l'attente de quelques belles signatures dans les semaines qui viennent. Effectivement, je crois que nous sommes dans une bonne dynamique.

Je rappelle que l'arrivée de ces entreprises ne va pas générer 100% de recettes supplémentaires de taxe professionnelle, puisqu'elle disparaît. Nous allons en récupérer entre 20 et 50% quand même dans le cadre de la nouvelle loi qui a été proposée, dès que nos sénateurs auront revu le gouvernement pour faire un point sur l'évolution de cette taxe professionnelle. C'est une perspective de recettes particulièrement intéressante et réjouissante pour la ville.

Par ailleurs, nous avons encore des marges de manœuvre dans l'optimisation de la gestion, notamment avec GPSO, à travers la création d'outils de contrôle, et également, vous le verrez dans le point numéro 14 être présenté par Mme Monties, sur la charte d'évaluation qui va vous être présentée. C'est une très bonne chose que de rentrer dans la culture de l'évaluation de nos dépenses.

D'autre part, la mise en application progressive de Grand Angle nous permettra d'affiner notre comptabilité analytique, parce que jusqu'à présent, nous avons tendance à gérer la masse salariale d'un côté, qui représente plus de 50 % des dépenses de la commune, comme l'a dit M. Fourcade, et les actions de l'autre. Il vaut mieux tout englober afin de clarifier les comptes.

Enfin, pour les prochaines opérations, puisque cela avait été évoqué en commission des finances, je rappelle que les grands projets sont toujours d'actualité et que nous souhaitons les faire passer en opération dite "blanche", en valorisant

le foncier disponible sur la ville pour réaliser des opérations comme Le Gallo en bordure du terrain ex-LMT, des opérations du marché de Billancourt ou de l'aménagement du quartier, qui est la transition entre le nouveau quartier Renault et notre cœur de ville. Ce dernier se fera grâce à la valorisation de l'ex-collège du Vieux Pont. Les grandes opérations qui seront engagées le seront en maintenant les coûts au minimum pour le contribuable de la ville, contrairement à ce qui a été fait les dernières années.

Nous sommes plutôt sur une belle perspective, mais il ne faut pas relâcher nos efforts.

Je remercie Mme Dubost et tous les maires adjoints ici présents et tous les conseillers municipaux qui sont attentifs, et la commission d'appel d'offres qui est très scrupuleuse dans le choix de nos partenaires et qui arrive à obtenir des marchés à moindre coût, et tout aussi performants.

Egalement, je voudrais présenter toutes mes félicitations et m'associer aux félicitations et remerciements de Jean-Pierre Fourcade et de Marc Fusina sur la présentation de ce document. Je remercie notre directeur général, Didier Jacques, notre directeur des finances, Harold Matysen, sans oublier Gilles Métti, qui nous a quittés depuis mais qui a été un artisan de l'exécution de ce budget 2009, et tous les services bien sûr des finances qui se sont associés à cet excellent travail.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pas d'optimisme béat, de la vigilance, mais aussi, de l'optimisme parce que les résultats sont positifs.

M. Fourcade

Trois brèves observations.

D'abord, je suis ravi que vous ayez pu traiter avec Roche et avec Carrefour. Tout ce que j'ai lancé se remplit, parfait ; la ville en bénéficie, j'en suis heureux.

Rires....

Et oui... Il faut quand même reconnaître les choses...

M. Baguet

Cela ne se passe pas tout à fait comme cela, M. Fourcade, vous le savez très bien. Si vous voulez revenir sur ce sujet, je peux y revenir. Je vous signale qu'effectivement je passe un tiers de mon temps aujourd'hui à aller chercher des entreprises. Quand vous avez quitté les affaires, M. Fourcade, il y avait une dizaine d'entreprises qui avaient quitté la ville.

M. Fourcade

Encore fallait-il avoir des bureaux !

M. Baguet

Encore faut-il aller chercher les entreprises et les convaincre, et garder les entreprises existantes. La semaine dernière, nous avons eu un déjeuner très agréable avec des élus et une grande entreprise de la ville qui est un numéro 2 mondial. Lorsqu'ils ont connu une petite difficulté, vous leur avez envoyé la police municipale. Ils m'ont dit: "le nouveau maire change." Si bien que l'entreprise en question participe aux efforts culturels de la ville, va participer aux efforts sportifs de la commune, aux efforts d'environnement et de développement durable. Nous avons changé la nature des relations avec les entreprises de la ville.

M. Fourcade

Deux observations sur le compte.

Première observation, je m'étonne qu'avec cette situation financière magnifique, l'augmentation de la dette soit de 3 M € dans le compte 2009 par rapport au compte 2008, car je rappelle à Mme l'adjointe aux finances que nous discutons des comptes et qu'on ne mélange pas les comptes et les budgets. On compare les comptes au compte précédent. Le budget est une prévision, le compte est une réalisation.

Deuxièmement, dans la page 29 de ce très beau document que nous avons tous salué, il y a le compte exact de l'opération de la SAEM sur Seguin-Rives de Seine depuis le début, je vois qu'il y a eu 170 M € de dépenses et 100 M € de recettes. Il y a donc un besoin de financement couvert par emprunt de 70 M €. J'ai entendu tout à l'heure le chiffre de 23 M € qui n'a aucune validité financière. Mon inquiétude est de savoir comment on pourra rejoindre, dans un certain délai bien sûr compte tenu des délais de l'opération, le total des dépenses et le total des recettes. Aujourd'hui, nous sommes à - 70. Il faut le dire de manière que les choses soient claires. Et je vous remercie de l'avoir publié clairement dans la page 29 de ce très beau rapport.

M. Baguet

M. Fourcade, je réponds en deux points. D'abord l'augmentation de la dette de 3 M €. Si nous avions laissé la tendance 2006/2008 continuer, il aurait fallu augmenter la dette d'une trentaine de millions. Nous avons réussi à contrôler cette dérive et à la limiter à 3 M €. L'augmentation prévue était de 26 M €. Dans les budgets précédents, c'était une tendance à 26 M €. Je suis désolé, M. Fourcade, vous savez très bien comment cela se passe.

Deuxièmement, sur les terrains Renault, c'est vous-même qui avez fixé le calendrier 2003/2018, il est tout à fait normal qu'aujourd'hui nous soyons en situation de déficit parce que nous passons du Trapèze ouest au Trapèze est. Je rappelle que c'est moi qui ai signé l'année dernière au mois de mai la convention opérationnelle d'aménagement sur la partie Est du Trapèze, 174 000 m², en pleine crise immobilière, et

qu'effectivement nous pourrions en tirer les bénéfices rapidement. Sinon, le budget global de l'opération reste identique, autour de 660 M €, à l'équilibre.

Ne soyez pas impatient, M. Fourcade, tout finira par arriver, même l'ouverture du jardin de l'Île Seguin. Vous avez vu effectivement que tout le monde avait critiqué son lancement. Finalement, nous avons accueilli 4 000 personnes. Vous étiez tous très nombreux à être présents. Je vous remercie de votre présence.

Nous faisons bouger les choses, nous avançons, nous remplissons la ZAC, nous négocions les équipements publics. Franchement, M. Fourcade, je vous voyais dodeliner de la tête tout à l'heure quand nous parlions du Centre national du Jeu. Vous rendez-vous compte de cette opération ? Il est vrai que c'est une belle opération, mais 890 000 euros de fonctionnement par an, 2 points d'impôts, de tous les impôts payés par les Boulonnais. Est-ce que la ville peut se permettre de dépenser 2 points d'impôts pour une seule activité, quitte à ce qu'elle soit effectivement très performante, dans les écoles ou les maisons de retraite ? Ce n'est pas raisonnable. Nous ne pouvons pas nous lancer dans des dépenses de fonctionnement de cette dimension. Il faut arrêter de vivre au-dessus de ses moyens.

Nous sommes en train de maîtriser tout cela. Je félicite les services et les élus qui ont participé à cet effort, et les contribuables de Boulogne-Billancourt qui ont participé à cet effort.

Nous sommes en train de faire rentrer de l'argent, de remettre les choses d'équerre. Cela vous énerve quand je dis cela, mais c'est la réalité. Mais si ! Vous verrez les montants que nous avons laissés filer et que nous sommes en train de récupérer. Nous en parlerons tout à l'heure dans un autre point. Nous avons perdu 200 M € depuis 2005 parce que des conventions n'ont pas été renouvelées. Nous avons découvert cela la semaine dernière. Ce n'est pas raisonnable.

Nous faisons de gros efforts, nous mettons en place des outils, des organisations, nous avons un nouveau logiciel, et maintenant nous avons une visibilité plus claire, nous savons où nous allons. C'est rassurant, quand vous êtes capitaine d'un navire, de savoir où le navire va et où vous voulez l'amener, avec les moyens du navire, la puissance des moteurs, le sens du vent, cela aide. Autrefois, nous n'avions pas ces outils. Cela fait 2 ans que nous sommes en train de les créer.

Mme Dubost

Juste sur la dette page 29, je suis contente que vous appréciiez ces nouveaux chiffres parce qu'ils n'y étaient pas avant. Quand nous sommes arrivés, au compte administratif 2007 vous nous avez laissé 51,290 M € de dette. Ceux-là, on les a trouvés. C'est la ligne jaune. Nous, nous avons rajouté 12 M € tous les ans d'investissement, la contribution de la ville à la SAEM, et on a commencé à amortir ces emprunts. En 2008 : 600 000 €. En 2009 : 1,2 M €. En 2010 : 2,5 M €.

Vous savez lire le tableau.

Reconnaissez que quand nous sommes arrivés, il y avait 50 M € de dette sur la SAEM. On ne va pas du jour au lendemain rembourser, vous connaissez mieux les chiffres que nous, on ne peut pas rembourser une dette de 220 M € comme cela. Surtout en continuant à investir deux fois ce que l'on met de côté. Parce que vous nous proposez tous d'augmenter les CP, ils sont déjà deux fois à l'autofinancement. C'est beau, mais il y a des limites.

Regardez ce tableau, nous sommes arrivés, il y avait 50 M € de dette.

M. Fourcade

Oui, mais nous avons vendus des terrains de l'île Seguin pour 30 millions d'euros.

Mme Dubost

C'est trop facile de dire cela, M. Fourcade. C'est une opération lourde d'aménagement.

M. Baguet

Ce n'est pas une petite opération, vous le savez très bien, c'est une opération qui doit voir son échéance en 2018, c'est vous-même qui avez fixé les échéances. En attendant, je peux vous assurer que le travail est fait et bien fait.

Je vais laisser M. Solère présider la séance pour le vote, conformément au code des collectivités locales.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire.

(Sortie du maire à 20 heures 45.)

Est-ce que quelqu'un réclame le vote par chapitre ?...
Personne.

La délibération 6 donne acte du compte administratif de l'année 2009.

Abstentions du groupe @lternance et du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

La délibération n° 6 est adoptée.

(Rentrée du maire à 20 heures 47)

M. Solère

Monsieur le Maire, le compte a été approuvé.

(Applaudissements.)

M. Baguet

Je vous remercie.

7 - Examen du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2009.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La comptabilité générale du trésorier municipal, conçue pour retracer l'exécution du budget, permet de dresser chaque année le compte de gestion. Celui-ci, rapproché du compte administratif élaboré par l'ordonnateur, est soumis à l'examen du conseil municipal.

Il vous est proposé d'arrêter l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2009, budget principal et budgets annexes, conformément aux tableaux récapitulatifs ci-joints, y compris la comptabilité des valeurs inactives.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

La délibération n° 7 est adoptée.

M. Fourcade

Nous nous abstenons par cohérence.

8 - Budget principal et budgets annexes - affectation du résultat de l'exercice 2009.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M14 applicable au budget principal et aux budgets annexes.

Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration des reports en recettes et en dépenses). Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Budget principal

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2009, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est de 11 864 290,38 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2008 (2 758 674,14 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 14 622 964,52 €, ramené à 14 478 964,52 € en tenant compte des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement (144 000 €).

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2009 se solde par un déficit de 11 775 848,48 €. A ce besoin, il convient d'ajouter le solde d'investissement reporté de l'exercice 2008 (excédentaire de 389 810 €) pour obtenir le besoin de financement d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2009, soit 11 386 038,48 €.

Après prise en compte des reports (1 073 661,85 € en dépenses), le besoin de financement s'élève à 12 459 700,33 €. L'affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 14 622 964,52 €, de la manière suivante :

- 12 459 700,33 € en réserves de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports,
- 2 163 264,19 €, en report à nouveau complémentaire en section de fonctionnement dont 144 000 € pour financer les restes à réaliser en fonctionnement. Le solde, soit 2 019 264,19 €, sera disponible pour la prochaine décision modificative.

Budget annexe BBI guide pratique

Ce budget ne comprend que des opérations en section de fonctionnement. Au 31 décembre 2009, le résultat de l'exercice est en déficit de 87 809,29 €. Le résultat de clôture est un excédent de 21 449,98 € compte tenu du report excédentaire de l'exercice antérieur (109 259,27 €).

Je vous propose de reporter à nouveau cet excédent en fonctionnement, soit 21 449,98 €.

Budget annexe Aménagement des terrains Billancourt Ile Seguin

Le résultat de fonctionnement de clôture est un excédent de 1 470 290,24 € compte tenu du report de l'exercice antérieur (209 457,93 €) et du résultat de fonctionnement de l'exercice (1 260 832,31 €) excédentaires.

En section d'investissement, le déficit de l'exercice est de 1 047 956,05 €. Après intégration du solde d'investissement reporté déficitaire de 416 533,58 € constaté à la clôture de l'exercice 2008, la section d'investissement est en déficit de 1 464 489,63 €.

Je vous propose d'affecter en réserves 1 464 489,63 € néces-

saires pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter à nouveau la somme de 5 800,61 € en section de fonctionnement.

Budget annexe Locations Immobilières

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 307 306,41 €, excédent porté à 348 775,77 € après prise en compte du report de 2008 excédentaire de 41 469,36 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement est de 345 344,00 €, compte tenu du solde d'investissement reporté de l'exercice antérieur (déficitaire de 302 619,40 €) et du résultat déficitaire 2009 (42 724,60 €).

Je vous propose d'affecter en réserves le montant des crédits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 345 344,00 €, et de reporter à nouveau en fonctionnement le solde, soit 3 431,77 €.

Budget annexe Théâtre de l'Ouest parisien

Le résultat de fonctionnement de l'exercice seul est excédentaire de 30 498,76 €. Après intégration du résultat excédentaire reporté de 2008 (10 358,72 €), la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 40 857,48 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement est de 130,70 €, compte tenu du solde d'investissement reporté de l'exercice antérieur (excédentaire de 4 725,88 €) et du résultat déficitaire 2009 (4 856,58 €).

Je vous propose d'affecter en réserves le montant des crédits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 130,70 €, et de reporter à nouveau en fonctionnement le solde, soit 40 726,78 €.

Budget annexe Piscine-Patinoire

Le résultat de clôture en fonctionnement est un excédent de 156 774,56 € intégrant le résultat antérieur de 22 023,75 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement est de 151 765,52 €, compte tenu du solde d'investissement reporté de l'exercice antérieur (excédentaire de 92 410,30 €) et du résultat déficitaire 2009 (244 175,82 €).

Je vous propose d'affecter en réserves le montant des crédits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 151 765,52 €, et de reporter à nouveau en fonctionnement le solde, soit 5 009,04 €.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Abstention du groupe Alternance

La délibération n° 8 est adoptée.

9 - Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2010 - autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement correspondante.

Madame Ségolène Missoffe, maire adjoint, rapporteur

Mes chers Collègues,

La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales opérant le transfert des compétences correspondantes entre l'Etat et les départements, a notamment créé dans chaque département un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et un fonds de solidarité pour le logement (FSL).

L'action du fonds s'intègre dans les priorités définies par le Plan et consiste notamment en l'octroi d'aides pour l'accès au logement ou le maintien dans les lieux, financées sous forme de subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, aux impayés de factures d'eau, de téléphone et d'énergie, ainsi qu'au financement des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles s'avèrent nécessaires à une insertion durable et à la prévention des difficultés des familles.

Le financement du fonds est assuré par le département. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés, les personnes morales concernées (CAF, associations, distributeurs d'eau et d'énergie...) peuvent également participer au financement de ce fonds.

Depuis 1994, la ville de Boulogne-Billancourt a décidé de participer au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine. Elle est associée à son fonctionnement dans le cadre de la commission plénière locale qui étudie les demandes de prestations et les demandes d'accompagnement social.

La participation financière des communes se calcule sur la base d'un montant par habitant qui a été fixé pour 2009 par le Comité de Pilotage du PDALPD, à 0,15 €. La participation de la ville a ainsi été de 16.692 € en prenant comme référence les chiffres de population qui découlent du recensement de 2006.

Pour l'année 2010, les bases de calcul restent identiques. Après indexation calculée sur l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) en baisse de 0,4 %, le montant de la participation de la Ville est en très légère baisse par rapport à 2009 (-467 €), et s'élève à 16.625,23 €.

La gestion financière du fonds a été déléguée à la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre d'une convention de gestion. Elle reçoit la dotation obligatoire du conseil général, et les participations annuelles volontaires des communes, de la CAF, du conseil départemental d'insertion des Hauts-de-Seine et des bailleurs. Elle est le payeur unique des aides du dispositif.

L'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux mesures relatives à l'accès au maintien et à l'accompagnement social concernant le logement sont assurées par les services de la Ville, tandis que l'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux aides aux impayés d'énergie sont assurées par le CCAS.

En 2009 : pour le volet logement, la commission plénière du FSL de Boulogne-Billancourt a examiné les demandes présentées par 315 familles, et accordé 160.564 € d'aides (390 demandes ont été examinées, une famille pouvant faire l'objet de plusieurs demandes).

Demandes	2008	2009	Variation
Nombre de familles	292	315	+ 7,8%
Nombre de demandes	352	390	+ 10,8%
Nombre de dossiers maintien dans les lieux	155	199	+ 28%
Nombre de dossiers accès dans un logement	138	152	+ 10%

Pour le volet énergie, la commission de secours du CCAS a examiné 588 demandes pour un montant total d'aide de 85.991 €.

	2008	2009	Variation
Nombre de demandes	444	588	+ 32%
Montant des aides allouées	69.720 €	85.991€	+ 23%

Il vous est donc proposé d'approuver la participation de la Ville au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2010 (soit un total de 16.625,23 € pour le volet logement) et d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de financement correspondante avec le CCAS, et le département qui sera proposée à l'ordre du jour de l'assemblée départementale lors d'une prochaine séance.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote ne.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Jean-Renoir.

Monsieur Pascal Louap, maire adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Pour la deuxième année consécutive, la section badmin-

ton de l'association sportive du collège Jean-Renoir a remporté le titre Champion de France 2010 dans le cadre des championnats de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

En 2009, elle détenait ce titre dans la catégorie « Etablissement ». Cette année, la qualification aux championnats de France 2010 a été obtenue, le 14 avril dernier, au dépens du collège Jean Bullant d'Ecouen (95440), champion de France 2009 de la catégorie "Excellence".

Cette équipe de collégiens boulonnais a donc représenté l'Académie de Versailles les 17, 18 et 19 mai derniers à Lorient (56), et concouru, pour un classement fédéral.

Elle s'est imposée en finale contre les représentants du collège Albert Schweitzer de la Bassée (59), devenant ainsi le nouveau champion de France de badminton -catégorie "excellence collège".

Néanmoins, cette participation a engendré des dépenses. L'ensemble des tenues de l'équipe a été financé grâce à un partenaire privé (environ 500 €) ; le petit équipement (volants et bobine de cordage pour environ 700 €) a été pris en charge par l'ACBB et les frais d'hébergement et de restauration (environ 800 €) ont été imputés sur le budget de l'association. Il reste un besoin de financement des frais de transport.

C'est pourquoi, afin de récompenser ces jeunes collégiens d'avoir été au bout de leur entreprise, il est proposé d'attribuer à l'association sportive du collège Jean-Renoir une subvention exceptionnelle de 1 200 € pour la prise en charge des neuf billets de train pour Lorient. Cette dépense sera financée par un virement de crédit interne à la direction des Sports (virement de crédit en provenance du chapitre 924, article 415, compte 6714).

On peut féliciter les différents partenaires qui ont mené un travail remarquable tout au long de l'année. Je pense à Mme Brame, qui est le principal du collège Jean Renoir, aux 2 professeurs d'EPS, M. Céroudi et M. Ango, et à la section badminton de l'ACBB présidée par Didier Lemaire et, bien sûr, on peut féliciter et applaudir les 7 collégiens boulonnais qui ont réalisé cette très belle performance. Ils contribuent ainsi au rayonnement de leur collège et de la ville de Boulogne-Billancourt. Il s'agit de : ... (lecture des noms).

M. Baguet

Merci. Nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements.)

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baroli avait exprimé son souhait qu'un article soit dédié à cette réussite sportive dans le prochain *BBI*.

M. Baguet

Nous l'avions fait l'année dernière, nous le ferons cette année.

Mme Bondoux

M. Louap l'avait rassuré sur ce point et avait insisté sur la coopération constructive mise en place entre l'ACBB et l'association sportive du collège Jean-Renoir.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, la commission a juste émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11 - Collège Thiers Vaillant - convention de financement du gymnase - autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Monsieur Pascal Louap, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Les travaux du collège de l'avenue Edouard-Vaillant, touchent à leur fin. Les élèves et le personnel du collège du Vieux-Pont pourront ainsi, après les congés de Toussaint 2010, disposer du nouvel établissement, pour lequel la Ville a proposé le nom de Jacqueline-Auriol au Département lors du dernier conseil municipal. La dénomination finale devrait être approuvée par le conseil général avant l'été.

Dès la mise au point du programme de ce collège, la Ville et le Conseil Général se sont accordés sur la possibilité, pour la Ville, d'utiliser le gymnase en dehors des jours et heures d'activité du collège, sous sa responsabilité.

Ce gymnase comprend, outre les vestiaires et locaux techniques nécessaires à son utilisation, une salle de gymnastique (10X10) en sous sol et une salle de sports (44 x 22 m, hauteur libre 7 m) conçue pour la pratique du volley-ball, du basketball, du badminton et du handball. Un accès indépendant est prévu à partir de la nouvelle voie créée entre le collège et le centre technique.

En contrepartie de ce droit d'usage, la ville participe au financement de ce seul équipement sportif, à hauteur de 30 % de son coût. Une convention, jointe à la présente délibération, vient formaliser cette participation financière.

Le coût prévisionnel du collège, établi par le conseil général en décembre 2009 s'élève à 25 348 316 € H.T. Le gymnase

représentant 1 735 m² des 9 797 m² de surface hors œuvre nette du projet, le coût du gymnase est calculé à 4 489 060 € HT.

La ville prendra donc à sa charge la somme forfaitaire et fixe de 1 346 718 € qui correspond à 30 % de 4 489 060 € H.T.

Il est donc proposé, mes chers collègues, d'approuver le montant de la participation financière de la ville au coût du gymnase du collège de l'avenue Edouard-Vaillant.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Mme Klein, du groupe Unis pour Boulogne Billancourt, a souhaité savoir si le droit d'usage était de la même durée que la convention, soit 4 ans.

Il a été précisé que la convention de mise à disposition du gymnase, qui ne fait pas partie de cette délibération, reste donc à passer et qu'il faudra être attentif à sa durée effectivement.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

En commission des finances, la même question a été évoquée. Il a bien été précisé que la présente convention concerne uniquement le même financement et qu'une convention d'utilisation viendra régir ultérieurement les relations entre la ville et le conseil général sur l'utilisation de ce gymnase.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Bien entendu, nous voterons cette délibération, puisque c'est la traduction d'un accord passé pour que ce gymnase soit installé à cet endroit.

Je profite de cette délibération pour poser la question du cinquième collège. Nous avons prévu, sur le Trapèze Renault, l'emplacement d'un collège. Le collège dont nous parlons ce soir, le collège Jacqueline-Auriol si le conseil général nous suit, remplace le collège du Vieux-Pont. Où en sont les discussions avec le conseil général pour la programmation du cinquième collège, qu'il faudra faire puisque la population nouvelle qui arrive a des enfants qui sont en fin de scolarité primaire et sont prêts à entrer dans les collèges. Il faudra donc qu'assez rapidement nous disposions d'un cinquième collège. Où en est ce problème ?

M. Baguet

Pour répondre précisément aux uns et aux autres, sur la convention, la ville participe au financement pour partie de ce

collège, parce que la ville a émis deux exigences : la première, d'avoir un gymnase de type B, un peu plus grand, parce que le conseil général aujourd'hui livre des collèges avec des gymnases de type A. Le conseil général a proposé de financer un petit gymnase. Comme nous manquons d'équipements sportifs sur la ville, nous avons demandé au Conseil général de faire un gymnase plus grand. Nous n'avons pas retenu le plus grand parce que cela coûtait très cher, la dimension maximum inclut des gradins, ce qui augmente considérablement la surface et le coût du gymnase.

Deuxièmement, nous avons demandé que ce gymnase soit de plain-pied et qu'il ne soit pas enterré, pour pouvoir bénéficier de la luminosité et qu'il soit le plus accessible possible pour nos associations sportives et les utilisateurs.

Il faut bien distinguer cette participation de la ville, qui est liée au financement des demandes de la commune, et d'autre part les utilisations des gymnases. C'est là malheureusement, qu'à l'occasion des négociations avec le conseil général, nous avons découvert que les 4 collèges publics, les 2 collèges privés et les 2 lycées publics utilisent les équipements de la ville qui finance aussi leur fonctionnement. Je pense au collège Landowski où nous avons un gymnase municipal avec des gardiens municipaux ; il est prévu, dans le cadre de la loi de finances, que les régions pour les lycées et les départements pour les collèges payent chaque année un droit d'utilisation dont le taux est fixé à 20 € de l'heure. Il n'a jamais été révisé depuis plusieurs années, mais nos conventions ayant expiré pour le collège du Vieux Pont en 2005, les conventions pour les autres collèges, notamment Landowski, de mémoire, et Bartholdi, ont expiré depuis 2007, et nous n'avons pas de convention avec le Vieux-Pont depuis un moment. Nous avons remis tout cela à plat. Nous avons demandé au conseil général et à la région de bien vouloir rattraper le retard et payer les arriérés.

Malheureusement, nous ne pourrons pas rattraper la totalité du retard depuis 2005. Seules les prescriptions quadriennales nous permettront de récupérer les sommes auprès des deux collectivités, régionale et départementale.

Je rappelle quand même cela constitue un manque à gagner pour la Ville de plus de 200 000 €, puisque nous devons une petite contrepartie pour l'utilisation du gymnase départemental du collège Jean-Renoir, mais Jean-Renoir utilise d'autres gymnases de la ville comme le mur d'escalade à Clamart. Cela s'équilibre à peu près. Je trouve dommage d'avoir perdu 200 000 € de recette par an sur les cinq dernières années, cela fait 1 M €.

Je dois saluer la vigilance et l'attention de M. Louap et de Mme Lavarde, qui ont découvert cet oubli. Nous le rattrapons. Je vous proposerai probablement une délibération de rattrapage.

Juridiquement, nous étions qui plus est en situation difficile, puisqu'il n'y avait pas de convention préservant l'utilisation des gymnases.

M. Fourcade, ce n'est pas vous qui gérez les gymnases, ce n'est pas moi non plus, mais il est dommage que nous retrouvions régulièrement, un peu plus de 2 ans après notre élection, des situations de ce type. C'est un manque à gagner considérable. Nous le rattrapons pour partie, comme nous avons rattrapé la convention CAF l'année dernière ou il y a un an et demi, 700 000 € finalement recouverts.

Cela requiert une vigilance de tous les instants.

Le logiciel Grand angle, les structures de contrôle de gestion et d'évaluation vont nous permettre à l'avenir d'éviter ces erreurs.

En ce qui concerne le cinquième collège, la réponse est claire. Nous avons vu cela avec M. Baroli. Nous l'avons déjà évoqué en conseil municipal, il me semble que M. Baroli avait déjà répondu à une question sur ce sujet. C'était prévu dans l'îlot V de la ZAC Seguin Rives de Seine. Le conseil général a fait une estimation des places de collège disponibles sur Boulogne-Billancourt. Avec le collège 600 qui va être construit, nous sommes à plus de 2 400 places disponibles dans les collèges de la Ville. Or, notre potentiel d'accueil aujourd'hui est de 1 900 et quelques places. Le Conseil général considère qu'il y a d'autres priorités que Boulogne-Billancourt puisque notre marge est considérable : avec 400 places disponibles sur 2 400, le rapport est de l'ordre à 15 à 20 %. Le conseil général a renoncé à construire ce collège sur l'îlot V de la ZAC.

J'avais proposé l'implantation d'un collège privé catholique. La direction diocésaine a malheureusement renoncé à ce projet jugé trop coûteux. Je rappelle quand même que le montage de la ZAC Seguin est fait de telle sorte que chaque fois que la ville ou un partenaire de la ville veut implanter un équipement public, les promoteurs qui ont racheté les droits à construire à Renault rappellent la surface que cela représente. D'ailleurs, je vous proposerai une délibération au prochain Conseil visant à permettre à la Ville d'acheter à Renault via DBS le terrain pour le futur lycée sur le Trapèze, qui sera ensuite donné à la région conformément à la loi. Le lycée est une priorité parce qu'il répond à un besoin réel.

En ce qui concerne le collège, le conseil général considère que ce n'est pas une priorité. Nous avons renoncé au cinquième collège. Il aurait été bon d'installer un établissement privé catholique dans le sud, car ils sont tous dans le nord de la ville. L'école RamBam a saisi ce terrain. C'est un peu dommage, mais c'est comme cela. Nous attendrons d'avoir une montée en puissance de nos collégiens avant de lancer la construction d'un nouveau collège.

Je rappelle au sujet du collège Jacqueline-Auriol, que si le conseil général valide le choix de notre assemblée, avec un terrain estimé à 23 M € et un coût total de construction (collège et gymnase) de l'ordre d'une trentaine de M €, son coût avoisinera à 60 M €.

M. Fourcade

Il y aura en plus l'internat d'excellence ?

M. Baguet

Oui, l'ensemble comprendra le Centre d'Information et d'Orientation, le gymnase, l'internat de la réussite, et le collège 600.

M. Fourcade

Parfait.

M. Baguet

Indépendamment de cette convention de financement sur le gymnase, le conseil général nous autorise à payer notre participation sur 4 ans, nous signerons une convention d'utilisation du gymnase, et nous en profiterons pour remettre à jour toutes les conventions en vigueur pour nos collèges et lycées sur la commune.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12 - Zac Seguin - Rives de Seine - avis de la ville sur les modalités de la concertation préalable engagées par le conseil général pour l'aménagement des berges de la Seine.

Monsieur Gauthier Mougin, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

L'aménagement des berges de la Seine fait partie des dossiers prioritaires du conseil général des Hauts-de-Seine. Vecteur d'activités économiques, touristiques, voie de transport, espace de loisirs, lieu de vie, écosystème refuge pour la faune et la flore, la Seine est une composante essentielle du paysage et du cadre de vie de notre département et de notre ville.

L'alignement des constructions défini dans le dossier de réalisation de la ZAC-Seguin Rives de Seine, ainsi que certains aménagements de ce projet urbain, nécessitent un aménagement du quai Georges Gorse (Route Départementale 1). Compte tenu de la nature et de l'importance de l'opération, une concertation doit être organisée par le Département avant l'enquête publique réalisée au titre de la loi "Bouchardeau". Conformément à la jurisprudence (CE, 21 avril 2007, Jubert), le Département en détermine les modalités après avis de la commune. S'agissant du réaménagement du quai Georges Gorse, il nous est proposé par le Département une réunion publique dans un lieu à déterminer, une exposition sur le site de la "ZAC Seguin-Rives de Seine" pendant une durée de quatre semaines, un registre étant mis à la disposition du public pour qu'il puisse y consigner ses remarques et ses suggestions. Des dépliants rappelant les grandes lignes du projet seront laissés à la disposition du public.

Aussi, je vous propose d'émettre un avis favorable sur les modalités de cette concertation relative à l'opération d'aménagement de la RD1.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Mme Shan a estimé que la durée de 4 semaines prévue pour la période de concertation était trop courte et qu'il conviendrait de préciser l'époque à laquelle elle aurait lieu, ce que vient de faire M. Mougin.

La commission a donné un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Vote contre du groupe @lternance.

La délibération n° 12 est adoptée.

13 - Opération Habitat qualité - mise à disposition de biens immobiliers pour le suivi de l'opération - autorisation donnée au Maire de signer avec la société Urbanis la convention afférente.

Monsieur Gauthier Mougin, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers Collègues,

La lutte contre l'insalubrité et l'habitat dégradé est l'une des priorités de la politique locale de l'habitat inscrite dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Val de Seine adopté le 19 octobre 2006.

Une étude pré-opérationnelle sur l'habitat a été réalisée sur le territoire de la communauté d'agglomération. Cette étude a mis en évidence des dysfonctionnements sur le parc privé : présence d'immeubles dégradés voire insalubres, de copropriétés connaissant des difficultés de gestion ou encore de logements vacants. 26 immeubles situés à Sèvres et 53 immeubles situés à Boulogne-Billancourt ont ainsi été désignés comme prioritaires pour bénéficier d'une intervention.

Le suivi animation de cette opération sera assuré par la société URBANIS, titulaire du marché correspondant après appel d'offres ouvert. L'Opération Habitat Qualité a pour objectifs de :

- remédier à la dégradation du bâti ;
- prévenir les risques pour la santé des occupants et lutter contre le saturnisme infantile ;
- maintenir les équilibres sociaux en favorisant le maintien dans le logement des occupants ;
- favoriser la production de logements privés à loyers maîtrisés ;
- encourager la remise sur le marché des logements vacants ;
- favoriser l'accessibilité aux handicapés et le maintien à domicile des personnes âgées;

- favoriser la réduction des charges et les économies d'énergie.

Pour remplir au mieux ces missions, la ville a souhaité la présence de la société Urbanis dans des locaux proches de l'hôtel de ville. En conséquence, il vous est proposé d'accepter la mise à disposition de la société Urbanis à titre temporaire et gratuit des locaux situés au 4^e étage de l'annexe de l'hôtel de ville et d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme Shan a demandé quelques précisions, notamment sur la durée, qui est donc de 6 ans, pendant laquelle la société d'urbanisme doit rester dans les locaux de la mairie. Il a également été précisé que l'assurance des locaux en question mis à disposition devait incomber à l'urbanisme.

Par ailleurs, il a été souligné que pour 5 M € mobilisés par la ville, 15 M € seraient levés et investis dans la réhabilitation d'immeubles qui en ont grand besoin.

La commission a donné un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances. Le groupe @lternance a d'ailleurs précisé avoir été à l'origine de ce dispositif sous la précédente mandature.

M. Fourcade

Une simple observation. Je souhaite que cette opération puisse bénéficier d'un financement de l'ANAH, car l'ANAH est faite pour cela. Il faudra donc lui demander.

Deuxièmement, j'espère que GPSO reprendra cette opération qui avait été montée dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine.

M. Baguet

Oui, c'est le cas.

M. Fourcade

Le PLH était un PLH de la Communauté d'Agglomération.

M. Baguet

C'est évident, cela fait partie des compétences transférées. C'est aujourd'hui GPSO qui pilote et qui investira les 5 M €. De son côté, l'ANAH nous a confirmé qu'elle participera à hauteur de 5 M €, tout comme le conseil général. C'est une opération extrêmement intéressante. A partir du moment où nous

investissons 5 M € au titre communautaire, Nous pourrions lever 15 M € pour procéder à la réhabilitation des 53 immeubles. Et normalement, l'équipe d'urbanisme aurait dû occuper les locaux de GPSO au siège de GPSO à Meudon. C'est moi qui ai demandé que l'équipe d'urbanisme, très compétente, s'installe dans les locaux municipaux pour éviter aux Boulonnais de se déplacer, puisque ce sont surtout des immeubles implantés sur Boulogne-Billancourt. 53 chez nous et 26 à Sèvres.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, quelques mots. C'est une opération qui nous semble utile et nécessaire tant nous savons combien la gestion des copropriétés privées peut s'avérer calamiteuse. Nous en savons quelque chose ici, puisque vous citez 53 immeubles. Effectivement, nous avons eu la visite d'un certain nombre d'habitants. Ce sont surtout les locataires en fait qui payent cette mauvaise gestion des copropriétés, tant leur qualité ne leur confère que peu d'actions auprès des syndicats qui gèrent les copropriétés.

En contrepartie, je pense qu'il serait intéressant d'avoir un point d'avancement des travaux d'urbanisme sur notre ville et sur le périmètre GPSO par la suite.

M. Baguet

Nous verrons. Nous vous communiquerons le détail des projets en cours.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14 - Evaluation des politiques municipales - approbation de la charte de l'évaluation.

Madame Michèle Montiès, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Notre collectivité bénéficiera aujourd'hui et dans les années à venir d'un dynamisme démographique, qui la conduira dans le même temps à répondre à l'évolution des besoins de la population boulonnaise tout en améliorant la gestion des services rendus ainsi que la maîtrise de leurs coûts.

Dans ce contexte, et dans un environnement économique difficile, l'évaluation des politiques et des actions municipales trouve toute sa place en permettant de mesurer le bon déroulement des politiques menées et leur impact sur la population.

Comme le stipule la Cour des comptes dans ses travaux sur ce thème : l'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Elle concourt à l'amélioration de la décision et va souvent de pair avec la prospective ou la programmation. C'est un

outil d'aide à la décision et de management mais aussi un moyen de communication de l'action publique.

L'évaluation des politiques menées est d'ailleurs un des engagements de notre équipe municipale. Elle a pour ambition essentielle, d'apprécier l'ensemble des maillons de la chaîne de l'action publique et d'appréhender ainsi jusqu'aux impacts finaux la politique menée.

Dans notre collectivité, la démarche d'audit et d'évaluation a plus particulièrement pour objectifs :

- de disposer d'éléments complets et non contestables sur la pertinence et l'efficacité des politiques publiques conduites, au regard des besoins de la population,
- d'identifier les marges de manœuvre dégagées par l'optimisation de notre fonctionnement et d'aider ainsi à la réallocation des moyens vers de nouvelles actions,
- de garantir la juste utilisation des ressources en participant à l'amélioration continue des équilibres budgétaires et financiers,
- d'évaluer les risques et proposer les recommandations utiles,
- de rendre des comptes aux différents acteurs des politiques publiques menées

De nombreuses actions de fond ont déjà été réalisées : la réorganisation globale des services en trois départements : services à la population, aménagement de la cité, ressources et missions techniques; la déclinaison des missions et activités dans un schéma structurant la gestion budgétaire; la clarification des process dans le cadre d'un projet transverse comprenant la création de tableaux de bord; la redéfinition des activités et la mesure de leurs coûts complets; la mise en œuvre d'une base de données chiffrées; la mise en place des interfaces de gestion pour un meilleur échange d'information; l'évolution du système d'information de gestion pour permettre un pilotage déconcentré par secteur ainsi que la certification "Qualiville" du service accueil et la création d'une direction du contrôle de gestion et de l'évaluation.

Le maire a également confié au CESL une mission d'étude des outils possibles pour conforter la démarche d'évaluation.

Progressivement depuis deux ans, la ville s'est ainsi dotée d'une activité organisée et d'instruments qui permettent d'apprécier si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre produisent bien, à un coût optimisé, tous les effets attendus de la politique menée.

Les principales actions encore en cours actuellement sont :

- 1 - Dès le mois de juin 2010, la création d'un observatoire statistique mutualisé avec le CCAS et la MEE venant compléter les missions du contrôle de gestion mis en place en 2009. Il a pour mission de collecter et d'organiser le traitement d'informations pour développer les fonctions d'observation et d'anticipation, de conduire des études dans différents champs d'intervention, pour aider à la définition des orientations stratégiques de la collectivité,

2 - Une analyse des principaux processus de production, qui sera conduite durant l'été 2010 dans le but d'identifier ceux nécessitant une réorganisation aux fins de faciliter la mise en place d'une gestion de la « relation-citoyen » innovante. Elle s'accompagne du recrutement prochain d'un auditeur expérimenté, rattaché à la direction de la commande publique et des affaires juridiques, qui devra réviser régulièrement les processus internes à partir d'une analyse approfondie des risques financiers et juridiques et si nécessaire, fera appel à des prestations de services externalisées.

3 - Une participation effective de tous les services de la ville à un projet, qui a permis de bâtir un socle indispensable ; le système d'information comptable et financier par activité (LOGICA/Grand Angle).

4 - Une diffusion auprès des services, sous l'autorité du Député-maire, du maire-adjoint délégué et la responsabilité du Directeur général, des méthodes et outils de l'évaluation et de l'audit pour garantir la bonne application de cette démarche globale et son appropriation par tous.

C'est dans cette perspective qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le projet de charte de l'évaluation joint en annexe. Cette charte est précédée d'un préambule et de quelques attendus destinés à situer les enjeux et les finalités de l'évaluation des politiques publiques.

Ses principes sont largement reconnus dans l'ensemble des milieux professionnels, et permettent le renforcement de la transparence des actions au regard des citoyens.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance voudrait savoir si les organisations syndicales ont été consultées sur cette charte. Il s'interroge sur la finalité de ce système et la boucle de retour mise en place pour progresser.

A une question portant sur la spécification des politiques publiques par rapport à la charte qualité, il lui a été répondu que l'évaluation se rapproche davantage d'une démarche de contrôle de gestion et portera à la fois sur les plans qualitatifs et quantitatifs.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt regrette que le comité de pilotage ne soit pas élargi à des employés moins gradés et demande que les rapports d'activité soient diffusés à tous les élus, après validation par le maire.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé que la diffusion des rapports ne soit pas limitée aux services administratifs, mais soit aussi accessible aux élus.

Le groupe @lternance a aussi souhaité savoir si les syndicats avaient été associés à la rédaction de la charte et si sa mise en œuvre avait été confiée à un cabinet de conseil, et si oui, à quel prix. Il a été répondu que le personnel municipal sera impliqué dès que la charte sera présentée lors du prochain Comité technique paritaire. Cela complétera le travail déjà mené avec les organisations syndicales lors de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, qui comprend une part liée à l'amélioration du service.

Un effort pédagogique important a déjà été mené en interne auprès de l'encadrement et des agents, notamment lors des groupes de travail et des séances de formation organisés à l'occasion du projet de changement de progiciel financier, le logiciel Grand angle, mené depuis janvier 2010. La ville a recours à un prestataire extérieur pour le déploiement de ce projet qui permet une analyse en coût complet.

Quelques audits précis et ciblés seront externalisés. La démarche d'ensemble est coordonnée par la direction générale avec l'appui de la direction du contrôle de gestion et de la direction des finances.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a voté ce projet de charte à la condition que son amendement concernant la diffusion aux élus soit inséré dans le texte de la charte.

M. Baguet

Effectivement sur ce point, j'ai donné mon assentiment à Jean-Pierre Fourcade, qui m'avait interrogé sur ce sujet. Comme l'a dit Mme Bondoux aussi, nous diffuserons les documents à l'ensemble des élus. Cela me paraît tout à fait normal. Il n'y a pas de raison que je sois le seul destinataire des documents en question.

Sur le reste, c'est un très bon travail. Les comptes rendus de nos deux rapporteurs de commission ont été très précis.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je ne sais pas si les organisations syndicales ont été informées de la mise en place de cette charte. En tous les cas, les quelques contacts que j'ai pu avoir laisseraient penser le contraire.

Il ne s'agit que du vote d'une charte. Une charte par définition n'a pas de valeur contraignante. Ce sera simplement un mode de travail qui sera préconisé. Mais nous émettons les réserves suivantes : d'abord, dans le document qui nous a été

transmis il n'y a pas de volet santé au travail, conditions de travail, c'est important. Comment assurer une prestation de qualité si les agents ne se sentent pas bien dans leur travail, s'ils ont des problèmes avec leur supérieur ? Tous ces aspects-là doivent être traités. On ne peut pas faire l'impasse là-dessus. Or, dans le document, rien n'apparaît. C'est à mon avis la première carence importante de ce document.

Ensuite, il y a toutes ces discussions sur la culture de résultat, les approches quantitatives. D'accord. Mais de quoi parle-t-on exactement ? Quels indicateurs mettez-vous en place, indicateur de résultat et indicateur de moyens ? Tout cela doit être discuté. S'il y a des interlocuteurs privilégiés en la matière, ce sont à mon avis les partenaires sociaux. Là, on ne peut pas faire l'impasse sur cette dimension-là.

Enfin, sur le coût, le rapporteur n'a pas répondu. On avait posé une question de savoir si cette délibération générerait des coûts supplémentaires. J'ai bien peur que oui quand je lis qu'il sera fait appel à un auditeur expérimenté, donc un recrutement, qui fera appel à des prestations de service externalisées. Si ce ne sont pas des coûts supplémentaires, j'aimerais qu'on éclaire ma lanterne. Je vous remercie.

Mme Bauche

Je voulais faire des suggestions parce que le principe doit être la culture de l'évaluation. Nous, nous y sommes très attachés. Pour répandre cette culture le plus rapidement possible et surtout à tous les échelons de la mairie, je trouve que l'on n'a pas assez associé, dans la mission d'évaluation, le personnel de la base de tous les services. Je sais gré à Mme Montières d'avoir beaucoup simplifié le jargon du document du CESL dont il paraît que vous vous êtes inspirée, mais ce n'est pas si compliqué que cela d'évaluer et souvent cela commence simplement par une règle de 3.

Sur la très bonne délibération numéro 4, j'ai posé la question : on s'achète un logiciel qui coûte 8 700 €, cela va nous permettre de traiter un peu plus de 2 000 personnes. On a normalement 9 800 familles qui sont traitées en un certain nombre d'heures de travail. Combien faudra-t-il d'heures de travail pour en traiter 7 084 ? Dans ce cas, on devrait savoir quelle économie cela nous fait, en combien de temps on amortit notre investissement sur le logiciel, etc.

Cela peut se faire à tous les échelons, cela peut se faire partout. Je pense que puisque vous allez le présenter au CTP, vous allez encore perfectionner cela. Je voudrais vous demander de garder en tête que les choses doivent être comprises très vite. Il faut qu'elles soient simples et que les exemples soient simples et il faut que la conduite de l'opération soit faite avec des travaux pratiques très simples aussi. Pour cela, il faut associer tout le monde. Je trouve que c'est un peu resté une affaire de spécialistes et de directeurs généraux très gradés.

Mme Montières

Je rappelle, pour l'information des organisations syndicales de façon extrêmement formelle, on l'a dit tout à l'heure, cela passe en information au CTP dans un des prochains CTP, je crois même que c'est le prochain, à la fois sur le système d'information générale que l'on a évoqué et sur cette démarche puisque, comme vous l'avez bien noté, c'est une démarche d'administration générale et donc l'administration générale de la ville est bien du seul ressort du maire.

Là, c'est bien un esprit d'ouverture et un acte politique de l'ouvrir à l'ensemble des conseillers municipaux pour sa mise en œuvre et pour la définition de ses objectifs.

En ce qui concerne les sujets que vous évoquez, il est vrai que les sujets sont effectivement proposés par les services ou par les décideurs. Un plan extrêmement précis sera arrêté par le maire lui-même sur les sujets proposés, et éventuellement et nécessairement un certain nombre de commissions ou de groupes de travail seront bien sûr ouverts à un ensemble de personnes extérieures et internes, et bien évidemment des fonctionnaires utiles pour répondre aux questionnements, puisque cela a été soulevé par Mme Bauche, sur les divers termes qui seront évoqués et retenus par le maire au niveau du plan de travail.

En ce qui concerne les indicateurs, ils sortiront aussi de ces réunions de travail. Si on les précise à l'avance, je ne vois pas trop l'intérêt de la démarche d'évaluation.

Pour le coût, là il s'agit d'un travail interne fait par le directeur général et la direction concernée. Pour ce qui est du coût des auditeurs et des organisations, comme tout sujet en la matière, toute embauche ou toute externalisation fait l'objet de normes extrêmement précises et, en fonction des montants, passe en conseil municipal pour approbation.

M. Baguet

Franchement, c'est un bon projet. Effectivement nous l'optimiserons au fur et à mesure de son utilisation. Il y aura un coût, c'est évident, nous ne ferons ou ne pouvons pas faire appel à tous les experts de la terre mais nous souhaitons que l'ensemble du personnel s'approprie la démarche.

Comme disait Mme Bauche, il faut que la culture d'évaluation s'étende à l'ensemble de notre administration et aux élus. Nous ne sommes pas exonérés d'évaluer nos propres politiques et nos propres engagements. Nous en exonérer serait une grave erreur. Nous sommes dans cette démarche. C'est le principe d'une charte, nous adhérons, nous nous approprions et nous engageons un mouvement général. C'est ainsi qu'il faut percevoir la proposition qui vous est faite.

M. Fusina, la santé au travail et la qualité des conditions de travail, relèvent du CHS. Nous avons eu un CHS la semaine dernière où nous avons évoqué tous ces sujets. Le fait de se sentir bien, de percevoir sa place dans la dynamique générale de

notre collectivité, à mon avis, c'est un atout et un élément extrêmement positif pour chacun de nos agents. C'est l'objet de la démarche.

Comment nous situons nous dans le dispositif ? Comment évaluons-nous l'action réalisée ? Où nous nous situons dans la réalisation de l'action engagée ? Ces à ces questions cruciales que l'évaluation doit permettre de répondre pour chaque agent.

L'autre aspect recouvre les conditions matérielles, les conditions de santé, déjà évoquées au CHS. Nous avons recruté un médecin du travail, ce qui est plutôt rare par les temps qui courent, nous nous en félicitons. Nous évoquons tous les sujets. Dernièrement, les problèmes de mortalité dans le personnel communal, les problèmes de morbidité, les longues maladies, ces sujets graves et qui inquiètent un peu ont été évoqués. Le médecin et les constats qui ont été faits, c'est que les taux sont, à Boulogne-Billancourt, proportionnels aux taux rencontrés dans la population française. Il se trouve que la mairie compte beaucoup d'agents, des situations parfois répétées dans le temps pèsent sur chacun. Il est difficile de voir disparaître des collègues qui nous sont chers ou des employés de longue date, même d'ailleurs de date récente. Leur disparition nous émeut.

Ce sont deux choses distinctes. A moins que Mme Monties pense différemment, je ne pense pas que la santé au travail ou les conditions de travail doivent trouver leur place dans ce document.

M. Fusina

Je pense qu'il ne faut pas séparer les domaines. Là, il s'agit d'améliorer la qualité de travail, donc cela constitue un tout. On ne peut pas dire que d'un côté il y a les conditions de travail et l'hygiène et de l'autre le reste et on va mettre en place un nouveau mode de travail. Tout cela constitue un ensemble. C'est la raison pour laquelle il y a des chartes de service public de qualité qui incluent cette notion-là. Il y en a qui ont été votées dans les communes voisines, qui incluent ces conditions de santé au travail. C'est ma première observation.

La deuxième, c'est que cela va générer des coûts supplémentaires. Nous en prenons acte.

Ensuite, nous nous retournerons vers les organisations syndicales pour avoir un peu leur sentiment.

Je préférerais que ce soit plutôt non pas une information, mais une consultation compte tenu de ce qui est proposé.

Je termine par la culture de l'évaluation, dont a parlé ma collègue. Ici personne n'est contre la culture de l'évaluation, mais attention avec cette notion de culture d'évaluation, on a vu quels ravages cela peut faire dans certaines entreprises.

M. Baguet

Non, il faut savoir raison garder, il faut mener une action mesurée. C'est normal. Nous gérons de l'argent public, il est normal que nous évaluions les actions engagées. Il ne faut pas voir derrière le mot "évaluation", acharnement, productivité, abrutissement ; ce n'est pas du tout l'objet de la charte. Je vous assure, ce n'est pas du tout notre intérêt, et ce n'est dans l'intérêt de personne.

M. Fournier

Un petit mot. Je voulais juste dire qu'il y a une culture de l'évaluation, mais il y a aussi une évaluation de la culture, puisque nous sommes un peu pilotes. On dit souvent que la culture a toujours la tête dans les étoiles, qu'elle ne sait pas gérer, etc. nous essayons aussi de montrer que nous avons les pieds sur terre. C'est assez salubre et c'est un effet vertueux de pouvoir montrer que nos budgets correspondent à des attentes, que c'est bien fait, bien mesuré.

Voilà la petite chose que je voulais ajouter.

M. Baguet

Merci. Nous le verrons d'ailleurs dans l'application de la Vallée de la culture.

Abstention du groupe @lternance.

La délibération n° 14 est adoptée.

15 - Dénomination d'une voie et d'un équipement public.

Monsieur Pascal Fournier, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Par délibération du 6 mai 2010, le conseil municipal s'est prononcé sur la dénomination du nouveau collège situé avenue Edouard-Vaillant en proposant au conseil général le nom de Jacqueline-Auriol.

Par ailleurs, lors de ce même conseil municipal était créée une commission des noms de rues et équipements dans l'objectif de faire des propositions au conseil pour les appellations à venir.

Cette commission s'est réunie une première fois le 2 juin dernier pour se prononcer sur le nom de la voie nouvelle créée entre le futur collège Jacqueline-Auriol et le centre technique municipal d'une part et sur le nom de la future crèche située rue de la Ferme, sur l'îlot EE, d'autre part.

Concernant la future rue entre le collège et le C.T.M., il vous est proposé d'approuver la dénomination de Rue Paul-Adolphe-Souriau, en hommage au grand industriel de l'équipement automobile, fondateur de la société Souriau dont les

locaux se trouvaient à proximité, aux numéros 9 au 13 de la rue Gallieni et dont seul un gymnase porte actuellement le nom, en référence à son passé de président fondateur de l'ACBB.

La crèche située rue de la Ferme, sur l'îlot EE, accueillera 60 enfants de 3 mois à moins de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre prochain. Concernant le nom de cet établissement, il vous est proposé dans un souci de clarté et d'en faciliter la localisation par les usagers, de se conformer au nom de la rue dans laquelle il est situé. Aussi, je soumetts le nom de Crèche de la Ferme à votre approbation.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver les dénominations de Rue Paul-Adolphe Souriau et Crèche de la Ferme.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Mme Shan a fait remarquer qu'il y avait déjà un gymnase Paul-Souriau qui n'était pas situé rue Souriau. Donc, un débat sur les noms. M. Fournier a indiqué, comme il l'a rappelé aujourd'hui, qu'en retour ce gymnase devrait être rebaptisé.

Il a été procédé à un vote par article.

Sur l'article 1, Mme Shan a exprimé son désaccord, mais l'article a été adopté par la commission.

L'article 2 a été adopté à l'unanimité.

L'article 3 : le groupe @lternance n'a pas participé au vote.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Ils se sont montrés surpris, voire décontenancés, du choix pour le nom d'une rue d'un nom déjà porté aujourd'hui par un gymnase de la ville. Les difficultés qui résultent de cette situation pour trouver le bon gymnase par exemple lorsque l'on s'y rend pour la première fois pour emmener son enfant à une compétition sportive ont été évoquées.

Sur la forme, il a été demandé à veiller la prochaine fois à ce que le délai entre la convocation à la commission et sa tenue soit plus raisonnable.

M. Fusina

Pour vous indiquer notre position de vote, nous voterons pour la crèche, mais nous nous abstenons sur Souriau.

Article 1 : abstention du groupe @lternance.

Article 2 : unanimité

La délibération n° 15 est adoptée.

16 - Convention avec le conseil général des Hauts-de-Seine relative au financement de l'espace santé-jeunes - autorisation donnée au maire pour signer.

Monsieur Frédéric Morand, conseiller municipal délégué, rapporteur.

M. Baguet

La délibération numéro 16 est retirée parce que le conseil général est en train de re-rédiger une nouvelle convention, mais il nous a été assuré que cela ne remettrait pas en cause le financement et le montant du financement. Je crois que la séance du conseil général a lieu en juin. Nous vous proposons, M. Morand, de réinscrire cette délibération au conseil municipal du 8 juillet.

Mme. Godin

Sous réserve que toutes les conventions relatives aux espaces insertion santé soient revues parce que toutes n'étaient pas conformes. Le souhait du conseil général, c'est que tout soit harmonisé. Les financements ne sont absolument pas remis en cause. Je ne sais pas si cela pourra passer à la commission permanente du mois de juillet prochain du conseil général. Tu auras ton argent, Frédéric, il n'y a pas de souci, la seule chose c'est que je ne suis pas certaine que cela se passe en commission permanente du mois de juillet prochain étant donné qu'il y a beaucoup de conventions à remettre à plat.

M. Baguet

Nous laissons le Conseil général harmoniser les conventions d'une ville à l'autre, et si nous avons la garantie d'avoir notre aide pour 34 000 €, nous attendrons.

M. Fourcade

Nous tenons beaucoup au maintien de cette activité. Je souhaite que les conseillers généraux se mobilisent pour obtenir la subvention, car c'est une opération très importante. On a créé heureusement dans quelques établissements hospitaliers, des départements spécialisés pour les adolescents. Il y en a un à Boulogne-Billancourt à l'hôtel Ambroise-Paré. Il est important de maintenir ce système d'espace jeunes, notamment pour la catégorie qui n'est en général jamais étudiée celle, des jeunes entre 16 et 20 ans.

M. Baguet

Effectivement.

17 - Assistance de proximité en informatique pour les services municipaux - autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant.

Monsieur Mathieu Barbot, conseiller municipal délégué, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le marché relatif à l'assistance de proximité en informatique pour les services municipaux conclu avec la société Help Line-Victoria le 11 janvier 2007 arrive à son terme à la fin de l'année.

Ce marché permet à chaque agent de la ville, via une plateforme commune, le « 14 », de solliciter une aide technique en cas de problème informatique, que ce soit avec son matériel ou que ce soit avec l'une des applications avec laquelle il travaille.

Chaque mois, en moyenne, mille dossiers d'incidents ou de difficultés à régler, sont ouverts et traités. Le taux de recours au 14 est donc voisin de 0,8 dossier par P.C. et par mois.

C'est un service essentiel pour assurer l'efficacité et la continuité des tâches accomplies par les agents de la ville. Il est donc nécessaire de le reconduire pour garantir les effets de cette assistance.

Le nouveau marché à bons de commandes est conclu aux termes d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, pour une durée de un an, éventuellement reconductible trois fois. Les montants minimum et maximum de ce marché, susceptibles d'être commandés dans une année sont fixés respectivement à 250.000 € HT et 450.000 € HT.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le marché relatif à l'assistance de proximité en informatique pour les services municipaux.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis à un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

La question a été posée du nombre d'agents utilisant ce service et des précisions ont été demandées sur le montant annuel de la prestation.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

La commission a trouvé dans son ensemble que la prestation actuelle était très chère. Le groupe @lternance a proposé de procéder à un recrutement de 2 ou 3 techniciens en lieu et place de l'externalisation de la prestation. Il a été rappelé que la présente délibération consiste uniquement à lancer de nouveau un appel d'offres et, en parallèle, d'autres solutions sont étudiées.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Effectivement M. Barbot est chargé d'essayer de nous trouver une solution optimale et un peu moins coûteuse.

M. Fourcade

Je crois que les chiffres qui sont dans cet exposé des motifs montrent non seulement que c'est une opération extrêmement coûteuse, mais qu'ensuite il y a un problème de formation de nos agents. Je crois qu'avant de se lancer dans la recherche d'un nouveau prestataire pour venir dépanner 8 fois par mois chaque ordinateur, il vaudrait mieux faire un effort de formation des différents agents sur du matériel qu'ils devraient connaître d'avantage.

Dans cette affaire, pour manifester notre désapprobation, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Fusina

En l'état, cette délibération pour nous est inacceptable, elle est beaucoup trop coûteuse. Nous sommes favorables à une solution interne qui a été rappelée par Mme Lavarde. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération qui est vraiment d'un coût tout à fait excessif.

M. Barbot

Cette délibération a beaucoup fait débat en commission. Un certain nombre de phantasmes existent autour de ce service.

Pour répondre aux questions qui ont été posées, ce service aux usagers s'adresse, comme son nom l'indique, à tous les usagers... En termes de matériel, cela concerne 1 600 PC dont 420 dans les écoles.

En 2009, le service a traité 649 dossiers par mois pour 966 appels.

Je rappelle qu'il ne s'agit que d'un lancement d'appel d'offres et que la mise en concurrence doit permettre de réaliser des économies substantielles au regard des 393 543 € TTC que ce service a coûté en 2009.

Concernant l'opportunité d'une internalisation de ce service, il s'agit là d'une interrogation louable, mais d'une fausse bonne idée. En effet, la ville de Boulogne n'est pas seule à externaliser ce service, Issy-les-Moulineaux, Versailles, Argenteuil, Nice, pour ne citer qu'elles, le font également. La difficulté à gérer l'évolution et la carrière de ces équipes, le turn over élevé des techniciens sont des arguments qui militent pour ce choix.

Compte tenu de l'amplitude horaire du service, la prestation actuelle correspond à un effectif minimum de 6 techniciens. A 3 100 € de coût chargé, cela représente 223 200 € annuel. A ce montant, il faut rajouter 1 poste d'encadrant

(31 200 €), l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de helpdesk et la formation continue. Ces montants estimés dépassent déjà largement le minimum du marché à venir.

Néanmoins, avec le maire, nous partageons votre souci de réduire les coûts, tout en garantissant à nos agents une qualité de service comparable. Pour cela, plusieurs modes de tarifications sont envisagés comme la facturation forfaitisée plutôt que la facturation au dossier actuellement en vigueur.

Enfin, à ma demande et dans un souci de pédagogie, la DSI va mettre en ligne un espace dédié à l'informatique afin de diffuser de l'information et des conseils visant à favoriser l'auto dépannage.

M. Baguet

Merci M. Barbot. Il est vrai que la délibération consiste juste à m'autoriser à lancer le marché. Le marché d'assistance de proximité aujourd'hui en cours arrive à échéance le 11 janvier 2011. Je vous propose, comme nous l'avons évoqué à la commission des finances, de voter la délibération. Nous laissons courir de son côté la procédure, mais nous essayons de trouver une solution meilleure que celle proposée.

Les dépenses sont considérables. 383 000 € HT en 2007, 381 000 € en 2008. 330 000 €, avec une légère diminution en 2009. Pour l'instant, nous sommes sur la base de 100 000 € sur les 4 premiers mois de l'année, si nous multiplions par trois, nous retrouverons 300 000 € HT. Ce sont des sommes considérables. Il faut procéder à une étude comparative. Nous consultons déjà les offres extérieures, et nous verrons également s'il n'y a pas d'autres solutions en interne.

Je mets aux voix la délibération.

Mme Even

Dans la délibération, il est indiqué "d'autoriser le maire à signer le marché relatif..." Dans les commissions, il ne nous a absolument pas été indiqué qu'il s'agissait de lancer un appel d'offres.

M. Baguet

Oui, mais c'est toujours la même formulation. "Nous autorisons"... Je ne vais pas signer, je vous assure. Nous lançons la procédure, mais je ne signe pas, bien évidemment. La commission d'appel d'offres va se réunir entre temps, nous étudierons les offres, M. Barbot va regarder, il va nous faire des propositions alternatives, moins chères, et plus performantes.

Je mets cette délibération aux voix.
Vote contre du groupe @lternance,

Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Nous nous retrouvons le 8 juillet pour notre dernier Conseil municipal.

Je vous donne rendez-vous pour la Fête de la Famille le 26 juin. Et nous nous retrouverons après pour le feu d'artifice de la fête nationale le 13 juillet au soir sur l'île Seguin.

La séance est levée à 21 h 45